

Direction générale de l'agriculture Rapport d'activité 2013



N° 57 / avril 2014

Sommaire



Législation agricole

p. 3

Droit fédéral
Droit cantonal
Droit foncier rural



Développement agricole

p. 7

Marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
Filière viande
Projets novateurs
Artichaut violet de Plainpalais



Recensement & Paiements directs

p. 13

Recensement
Contributions fédérales
Contributions pour la biodiversité en application de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique



Améliorations structurelles

p. 36

Crédits d'investissements
Mesures sociales
Subventions à fonds perdu
Améliorations foncières
Projet de développement régional (PDR)



Aménagement du territoire

p. 41

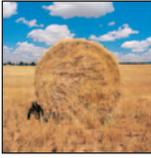
Préavis
Grands Projets
Photo de l'espace rural
Taxe de compensation agricole
Agriculture urbaine
Serres sur les toits



Vulgarisation et formation professionnelle

p. 45

Mandats de prestations
Expérimentations agricoles
VG Biobed



Agro-Environnement

p. 49

Agriculture biologique
Agriculture de conservation
Préservation des ressources naturelles
Projet pilote 62a Nant des Charmilles
Bio-épurateurs
Protection des cours d'eau
Renaturation des cours d'eau
Remblayages en zone agricole
Gravières
Biomasse énergie
Approvisionnement énergétique des zones agricoles spéciales



Protection des végétaux

p. 54

Organismes réglementés



Viticulture

p. 58

Reconversion du vignoble
Contrôle de la vendange
Vignoble de l'Etat
Promotion des vins



Production animale

p. 71

Subventions cantonales



Paiements directs - Campagne 2014

p. 72

Demande de paiements directs
et recensement fédéral
⇒ Communication importante



Législation agricole

Droit fédéral

Politique agricole 2014-2017: train d'ordonnances

Le 19 juin 2013, le Conseil d'Etat a émis un certain nombre de réserves quant au projet de mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale agricole (PA 2014-2017) mis en consultation et dont le développement du système des paiements directs constitue l'élément central.

Alors que dans son message du 1er février 2012 le Conseil fédéral identifiait la diminution de la charge administrative comme l'un des axes stratégiques de cette réforme, le Conseil d'Etat a noté une augmentation significative de la charge de travail pour les cantons, aussi bien au niveau de la mise en place des mesures que des contrôles, notamment en raison de l'introduction de nouvelles mesures telles que les contributions à la qualité du paysage ou les contributions au système de production.

Dans sa prise de position, le Conseil d'Etat a demandé à ce que l'entrée en vigueur des nouveaux facteurs UMOS soit différée, afin de permettre aux exploitants concernés de compenser cette diminution.

Il a également demandé de tenir compte des revendications de la profession émises au sujet du secteur céréalier,

très important à Genève et grand perdant de cette réforme, du fait des réductions de la protection douanière et de l'absence de contributions pour les céréales fourragères.

S'agissant ensuite des surfaces exploitées par tradition à l'étranger, qui constituent également une spécificité genevoise, le projet prévoyait de ne verser les contributions à caractère écologique et celles concernant les alpages que pour les surfaces situées sur le territoire national. Le Conseil d'Etat a considéré comme incohérent de renoncer à honorer ces prestations, alors que ces surfaces sont exploitées pour l'essentiel dans des bassins versants transfrontaliers.

Il s'est enfin opposé fermement à la proposition de l'office fédéral de l'agriculture tendant à limiter la nouvelle prestation en faveur du paysage cultivé pourtant voulue par les Chambres fédérales, au risque de faire avorter un certain nombre de projets d'ores et déjà en gestation.

Autres consultations fédérales

Au cours de l'année 2013, la direction générale de l'agriculture (DGA) a procédé à l'examen d'une quinzaine de projets de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- Loi sur le génie génétique et ordonnance sur la coexistence entre organismes génétiquement modifiés (OGM) et non-OGM dans l'agriculture;
- Loi sur l'approvisionnement économique du pays;
- Législation sur les engrais;
- Ordonnance sur l'aménagement du territoire, s'agissant notamment des constructions hors des zones à bâtir liées à la détention des chevaux.

Droit cantonal

Règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture: nouvelles mesures

En parallèle à l'entrée en vigueur en juillet 2010 de la taxe sur les plus-values foncières dont le produit doit revenir pour partie à l'agriculture, les objectifs du fonds de compensation agricole ont été élargis, en ce sens que ledit fonds peut contribuer au financement non seulement des mesures structurelles et sociales, telles que notamment les crédits d'investissement et les prêts de désendettement, mais également d'autres mesures en rapport avec l'agriculture. C'est ainsi que le 24 juillet 2013, le Conseil d'Etat a approuvé un projet de modification réglementaire portant essentiellement sur l'introduction des mesures suivantes, couvertes

par les ressources supplémentaires issues du produit de la taxe :

- Elargissement de l'aide initiale, en vue de favoriser la reprise d'exploitation;
- Instauration d'une aide d'urgence, visant à remédier à des situations exceptionnelles telles qu'un manque de liquidités ponctuel;
- Soutien aux projets de développement régional;
- Soutien aux exploitants non propriétaires ayant perdu en tout ou partie leur outil de travail, soit des surfaces cultivables, du fait de la mise en œuvre d'une mesure d'aménagement.

Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Règlement sur la vigne et les vins de Genève : normes de limitation de rendement

En vue d'assainir les stocks de vins AOC excédentaires, liés aux conditions météorologiques favorables de 2011 et 2012 ainsi qu'au recul de la consommation de vins, les budgets de la Confédération liés aux aides à la production végétale ont été augmentés à raison de 10 millions de francs.

C'est ainsi qu'est entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2013, l'ordonnance concernant l'aide financière exceptionnelle pour le déclassement de vins d'appellation d'origine contrôlée en

vin de table (OAFDV), permettant le déclassement des vins AOC excédentaires en vins de table, par l'octroi d'une aide financière fédérale.

A cela s'est ajouté une modification temporaire de l'ordonnance sur le vin, visant à réduire à 1,3 kg/m² les rendements maximaux à l'unité de surface pour les cépages blancs. La diminution du potentiel de production de 100 gr/m² (8 hl/ha) étant visée durant la période du déclassement, l'adaptation des rendements maximaux et donc la modification de l'ordonnance sur le vin est limitée aux années 2013 et 2014.

Cette réduction temporaire a amené le Conseil d'Etat, le 24 juillet 2013, à adapter le règlement sur la vigne et les vins de Genève au droit fédéral, pour les millésimes 2013 et 2014.

Seuls les vins mousseux de cépages blancs ont été impactés, la limite de 112 hl/ha (1,4 kg/m²) devant être abaissée à 104 hl/ha (1,3 kg/m²).

Droit foncier rural

Commission foncière agricole (CFA)

Durant l'année 2013, la CFA s'est réunie à 13 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises. 126 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 41 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 33 demandes de non-assujettissement à la LDFR;
- 15 demandes de division;
- 41 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des division/réunions, échanges, partages, reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel, constitution de droits de superficie ou de servitudes, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 162 décisions (dont 37 pour des demandes déposées en 2012 et 8 en 2011) et approuvé 57 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

6 recours ont été interjetés à l'encontre d'une décision rendue. La DGA, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a en revanche pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

S'agissant des recours formés antérieurement, 2 ont fait l'objet d'une décision judiciaire en 2013. L'un d'entre-eux a été radié par la chambre administrative de la Cour de Justice, la CFA ayant dû dans l'intervalle révoquer sa décision initiale du fait d'indications fausses données par le requérant. Le second recours, formé par devant le

Tribunal fédéral, a été admis, annulant ainsi un arrêt rendu en 2012 par la Cour de Justice. L'affaire portait sur une demande de désassujettissement d'une parcelle sise en zone agricole, initialement rejetée par la CFA au motif que cette parcelle était appropriée à l'agriculture.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

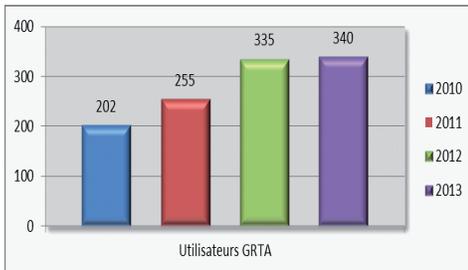
- Fr. 8.-- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale;
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).



Développement agricole

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)

Le nombre toujours plus important d'entreprises certifiées GRTA témoigne du succès de la marque : en 2013, 340 entreprises sont certifiées pour la production, transformation et commercialisation de produits locaux GRTA. Des acteurs majeurs de l'agro-alimentaire genevois ont adhéré à la démarche et participent activement à la diversification et la visibilité des produits locaux auprès des consommateurs.



Activités des commissions de la marque GRTA

Commission technique GRTA

Cette année 2013 a été marquée par le départ de M. Claude Corvi à la présidence de la commission. Il a été remplacé par Mme Patricia Bidaux en fin d'année. La commission technique a poursuivi la révision des directives initiée en 2012 et a mis en place une directive de sanctions.

Commission de dégustation

Durant l'année 2013, la commission de dégustation s'est réunie à 3 reprises et a dégusté 32 produits. Parmi l'ensemble des produits examinés, seuls deux n'ont pas reçu l'agrément de la commission.



Commission de recours

Aucun recours n'a été déposé en 2013.

Campagne 2013 de contrôles inopinés GRTA

Après la grande distribution et la filière viande, cette année la campagne de contrôles inopinés a ciblé les producteurs de zone franche dont les produits sont certifiés GRTA. Les contrôles ont été effectués dans 5 exploitations. Des manquements en termes d'identification des produits GRTA sur les papiers d'affaires ont notamment été mis en évidence.

Approvisionnement des collectivités en produits locaux

L'année 2013 a également été marquée par la mise en place d'un volet destiné à la restauration collective. La marque de garantie trouve ainsi sa place dans les restaurants publics et privés : 75 restaurants collectifs, qui servent plus de 5 millions de repas par année sont aujourd'hui labellisés GRTA et s'engagent à consommer local !

Les grandes entreprises de restauration ont rapidement adhéré au label GRTA et ont intégré les produits locaux dans leur communication à leurs clients afin de satisfaire leur demande.

Le suivi des approvisionnements en produits GRTA est réalisé grâce au développement d'un outil en ligne.





Sensibilisation de la population à l'agriculture locale

Des animations destinées à sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans ont été réalisées dans des écoles ou espaces périscolaires. En 2013, près de 3'000 enfants ont pu participer aux animations sur le thème de la proximité et la saisonnalité des produits GRTA.

Ces animations ont été réalisées grâce au matériel conçu et développé par la DGA. Il est mis à disposition des enseignants ou animateurs sous forme de prêt (kit «Découvre les produits locaux et de saisons» avec GRTA).

Filière viande

Depuis 2011, la DGA travaille en collaboration avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires, les abattoirs de Loëx et Meinier, les éleveurs et les bouchers afin de trouver des solutions pour faire face à l'augmentation de la demande d'abattage de bovins labellisés GRTA à Genève.

Par ailleurs, un groupe de travail a été créé dans le cadre du Grand Genève et

Développement agricole

plus particulièrement du projet agricole d'agglomération. La DGA et AgriGenève sont représentés dans le groupe de travail.

Dans ce contexte, une étude sur les besoins régionaux en matière d'abattage a été lancée à l'échelle du Grand Genève. Cette étude a notamment pour objectifs de comprendre les stratégies actuelles de mise en marché des viandes et les évolutions prévisibles et l'identification des clients actuels et potentiels des abattoirs d'intérêt régional. Elle permettra d'établir les besoins quantitatifs et qualitatifs pour l'abattage dans le Grand Genève et de mettre en évidence les contraintes et possibilités réglementaires et douanières pour les échanges transfrontaliers d'animaux et de viande.

Projets novateurs

Par le biais de la loi sur promotion de l'agriculture et son règlement d'application, les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants issus de l'agriculture genevoise, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée peuvent être encouragés. En 2013, 2 cultures novatrices ont pu être encouragées (la caméline et les pois chiches) ainsi que 3 projets novateurs

(une plateforme d'achat/vente de viande bovine GRTA, l'huile de caméline et les pépins de courge). Les aides financières se sont élevées à un montant total de près de 11'000 francs.



Artichaut violet de Plainpalais («Petit violet»)

Le projet «Artichaut violet de Plainpalais» se poursuit. Sur mandat de la DGA, Monsieur Eric Droz et son équipe d'Agroscope Changins, mènent actuellement **cinq différents travaux** en parallèle.

1. Installation *in vitro*

Les deux clones installés *in vitro* sont conservés et multipliés en utilisant en alternance deux milieux en fonction du développement de chaque plante au moment du repiquage. Les premiers essais d'enracinement et de mise en

terre ont été fructueux : les plantes ont survécu à la mise en terre et se sont bien développées qu'elles arborent des racines ou non. Par la suite, il a été difficile de reproduire ces résultats.

Afin de tenter de résoudre ce problème et de stimuler l'enracinement, différents milieux, procédés et conteneurs ont été testés.

2. Mise en place des tests viraux pour établir l'état phytosanitaire du matériel fourni

Une étude détaillée des différents virus capables d'infecter les artichauts a été menée. Parmi la liste des 26 virus répertoriés, 9 ont été sélectionnés pour poursuivre les investigations, les critères de sélection suivants ont été déterminants : présence du virus dans les pays limitrophes, symptômes importants et risques de transmission à des cultures voisines, il s'agit de ArLV, AILV, AMCV, RaLV, TSWV, CMV, INSV, TICV et TMV. Une partie d'entre eux sont détectables par des techniques moléculaires, d'autres par ELISA. Parmi les virus déjà testés au moyen de méthodes moléculaires, seuls 2 ont montré des résultats positifs : plusieurs échantillons sont infectés par une souche proche d'ArLV et par un RaLV, aucun résultat positif pour ACMV ou AILV. Il n'a pas été possible de démontrer la présence de virus dans les échantillons provenant de plantes *in vitro* alors que

dans des plantes issues d'*in vitro* et acclimatées en serre depuis plus de 6 mois, RaLV a été détecté. Afin de définir si cette infection est en fait latente *in vitro* ou due à une infection ultérieure dans la serre, une partie des plantes destinées à l'enracinement va être mise en terre sous un filet à l'épreuve des insectes vecteurs de virus.

Une première approche visant à établir l'état phytosanitaire des cultures d'artichaut et de cardon dans le canton de Genève a été initiée.

3. Assainissement du matériel si nécessaire

Tant que la présence de virus n'est pas démontrée dans les plantes *in vitro* et que le phénomène de latence n'a pas été mis en évidence, aucune tentative d'assainissement n'est justifiable. Une veille bibliographique concernant l'assainissement *in vitro* et sur des plantes en terre a été mise en place.

4. Sélection d'un panel de marqueurs moléculaires de types microsatellites, mise au point de ces marqueurs et utilisation pour caractériser le profil de l'Artichaut violet de Plainpalais

La majorité des marqueurs utilisés dans le cadre du projet européen « CYNARES » et par d'autres partenaires a été testée dans le laboratoire d'Agroscope et la

méthodologie adaptée à nos conditions. Des tentatives d'échange d'information avec divers partenaires sont en cours et permettront peut-être de confirmer l'originalité génétique de l'artichaut concerné. La caractérisation va se poursuivre en 2014 et des échanges de matériel génétique sont envisageables.

Les premiers résultats obtenus démontrent que :

- les 11 clones à disposition sont identiques en tout point,
- les échantillons d'Artichaut violet de Plainpalais prélevés sur 2 autres sites n'ont pas le même profil génétique que les clones en notre possession et sont différents d'un site à l'autre,

- les profils du violet de Plainpalais sont différents de ceux obtenus pour des artichauts vendus en grande surface sous les noms de « petit violet d'Italie » et « violet d'Italie ».

5. Fourniture de matériel issu de culture in vitro pour procéder à une analyse de conformité morphologique en plein champs

Les problèmes d'enracinement ainsi que les risques de transmission d'infection virale aux cultures en plein air ont retardé l'analyse de conformité, celle-ci devra avoir lieu en 2014 ou 2015.



Artichaut en culture in vitro





Recensement & Paiements directs

Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Nombre des exploitations détentrices						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Vaches laitières	16	15	16	14		1
Autres vaches	36	35	34	34	2	1
Autres bovins	48	48	43	44	5	4
Total Bovins	50	48	45	44	5	4
Equidés	189	185	71	66	118	119
Ovins	74	67	19	21	55	46
Caprins*	43	39	11	13	32	26
Porcins	26	22	20	14	6	8
Poules, poulets et dindes	236	216	39	35	197	181
Bisons	2	2	2	2		
Daims, Cerfs et Wapitis	6	5	1	1	5	4
Lamas et Alpagas	7	7	2	2	5	5
Abeilles	136	147	11	11	125	136
Divers volailles**	73	73	11	9	62	64
Divers autres***	42	62	6	16	36	46
Lapins	60	50	8	8	52	42

Le nombre total d'exploitation correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensés par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Recensement & Paiements directs

Effectifs recensés au jour de référence						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2012	2013	2013	2012	2012	2013
Vaches laitières	335	308	335	306		2
Autres vaches	598	639	567	622	31	17
Autres bovins	1'632	1'615	1'587	1'570	45	45
Total Bovins	2'565	2'562	2'489	2'498	76	64
Equidés	2'040	2'122	1'011	928	1'029	1'194
Ovins	2'104	2'619	1'501	2'109	603	510
Caprins*	302	279	125	154	177	125
Porcins	1'339	1'377	1'319	1'245	20	132
Poules, poulets et dindes	8'456	9'390	5'586	6'506	2'870	2'884
Bisons	105	117	105	117		
Daims, Cerfs et Wapitis	45	52	15	15	30	37
Lamas et Alpagas	32	38	3	4	29	34
Abeilles (nombre de colonies)	1'386	1'579	32	36	1'354	1'543
Divers volailles**	967	826	181	110	786	716
Divers autres***	379	503	30	27	349	476
Lapins	473	449	77	73	396	376

* sans les chèvres naines de loisirs

** Canards, Oies, Cailles, Pigeons, sans les Canards d'ornement

*** Porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

Comme les années précédentes, on constate une progression des autres vaches (vaches allaitantes) et une diminution des vaches laitières.

Recensement & Paiements directs

Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2013

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève sur le territoire cantonal mais également sur le canton de Vaud (environ 130 ha sont concernés) et en Valais (61 ares).

En 2013, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'318 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'183 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'501 ha.

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Céréales					
Blé printemps	33.48	10	2.20	1	35.68
Blé automne	2'244.90	189	346.98	45	2'591.88
Blé fourrager	22.25	5	7.72	2	29.97
Orge printemps	28.20	11	7.89	3	36.09
Orge automne	625.82	127	93.32	25	719.14
Triticale	76.42	21	25.28	6	101.70
Avoine	50.81	16	3.15	2	53.96
Seigle	21.68	3	3.63	1	25.31
Méteil céréales fourragère et panifiable	0.00	0	0.00	0	0.00
Amidonner, engrain	0.00	0	0.00	0	0.00
Epeautre	6.94	5	0.00	0	6.94
Millet	3.68	2	0.00	0	3.68
Total céréales	3'114.18		490.17		3'604.35

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures sarclées					
Colza printemps	1.30	1	0.00	0	1.30
Colza automne	786.92	134	113.54	22	900.46
Colza matière 1ère renouvelable (printemps)	0.00	0	0.00	0	0.00
Colza matière 1ère renouvelable (automne)	7.52	2	0.30	1	7.82
Tournesol huile	407.07	114	70.99	16	478.06
Tournesol matière 1ère renouvelable	0.00	0	0.00	0	0.00
Mais-grain	243.59	58	47.17	10	290.76
Mais d'ensilage et maïs vert	101.92	24	5.35	2	107.27
Betterave sucrière	48.71	9	0.00	0	48.71
Betterave fourragère	0.70	1	0.00	0	0.70
Pomme de terre	21.60	15	0.00	0	21.60
Soja	193.88	51	43.61	8	237.49
Lupin destiné à l'affouragement	0.08	1	0.00	0	0.08
Lin	28.67	13	0.54	1	29.21
Féverole	38.43	12	29.21	4	67.64
Pois protéagineux destiné à l'affouragement	285.87	81	61.75	20	347.62
Total cultures sarclées	2'166.26		372.46		2'538.72

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres					
Culture maraîchère + autre culture, sous abri sans fondation permanente	23.49	24	0.00	0	23.49
Culture maraîchère + autre culture, sous abri avec fondation permanente	20.58	12	0.00	0	20.58
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve + racines de chicorée	123.80	31	0.03	1	123.83
Culture horticole + autre culture, sous abri sans fondation permanente	0.83	2	0.00	0	0.83
Culture horticole + autre culture, sous abri avec fondation permanente	0.13	1	0.00	0	0.13
Culture horticole de plein champ annuelle	2.56	4	0.00	0	2.56
Baie annuelle	2.56	3	0.00	0	2.56
Courge à huile + tabac + mat. 1ères renouvelables	2.37	3	0.00	0	2.37
Plantes aromatique et médicinale annuelles	0.15	1	0.00	0	0.15
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	176.47		0.03		176.50

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Surfaces herbagères					
Prairie artificielle	567.67	108	29.64	17	597.31
Prairie extensive	879.55	268	27.72	17	907.27
Prairie peu intensive	7.18	9	0.00	0	7.18
Prairie permanente	398.49	128	88.12	35	486.61
Pâturage	285.69	90	17.76	3	303.45
Pâturage extensif	81.56	51	22.00	1	103.56
Pâturage pour porc et volaille	1.55	2	0.00	0	1.55
Surface à litière	1.64	3	0.00	0	1.64
Autres surfaces herbagères	5.16	23	0.47	3	5.63
Légumineuse fourragère, graminée et autre plante fourragère destinée à la production de semences	51.66	11	7.50	2	59.16
Total surfaces herbagères	2'280.15		193.21		2'473.36
Cultures pérennes					
Vigne	1'085.02	155	121.53	28	1'206.55
Culture fruitière (pomme)	59.71	21	0.00	0	59.71
Culture fruitière (poire)	2.48	10	0.00	0	2.48
Culture fruitière (fruits à noyau)	4.83	12	0.00	0	4.83
Baie pluriannuelle	15.88	9	0.00	0	15.88
Plantes aromatique et médicinale pluriannuelles	2.46	1	0.00	0	2.46
Matière 1ère renouvelable pluriannuelle	5.40	2	0.00	0	5.40
Rhubarbe	1.98	6	0.00	0	1.98
Asperge	2.63	4	0.00	0	2.63
Sapin de Noël	2.58	3	0.00	0	2.58
Pépinières	6.65	10	0.14	1	6.79
Châtaigneraies/noiseraies	1.10	1	0.00	0	1.10
Autre surface pérenne + houblon + champignon + buissons	2.61	6	0.00	1	2.61
Total cultures pérennes	1'193.33		121.67		1'315.00

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Divers dans la SAU					
Jachère florale	151.82	56	0.00	0	151.82
Jachère tournante	87.65	31	0.00	0	87.65
Ourllets sur terres assolées	0.39	2	0.00	0	0.39
Autre terre ouverte (avec et sans contribution)	56.26	18	1.96	1	58.22
Chanvre	0.00	0	0.00	0	0.00
Haie/bosquet avec bande herbeuse	35.71	121	0.95	4	36.66
Haie/bosquet avec bande tampon	3.39	14	0.87	2	4.26
Bande refuge	34.74	36	0.00	0	34.74
Autre surface dans la surface agricole utile (SAU) (avec et sans contribution)	18.06	28	1.19	2	19.25
Total divers dans la SAU	388.02		4.97		392.99
Divers hors SAU					
Forêts	261.53	163	808.13	31	1'069.66
Surfaces improductives	100.83	273	1.36	2	102.19
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	9.79	18	0	0	9.79
Surface hors SAU : (fossé humide, mare, étang, surface rudérale, tas d'épierrage, mur de pierre, chemin naturel non stabilisé, forêt, autre)	21.62	57	9.44	5	31.06
Total divers hors SAU	393.77		818.93		1'212.70

La DGA a également recensé à des fins statistiques 779,65 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 74,63 ha de céréales, 37,38 ha de cultures sarclées, 272,60 ha de surfaces herbagères, 295,11 ha de cultures pérennes, 67,61 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 232,32 ha de surfaces diverses.

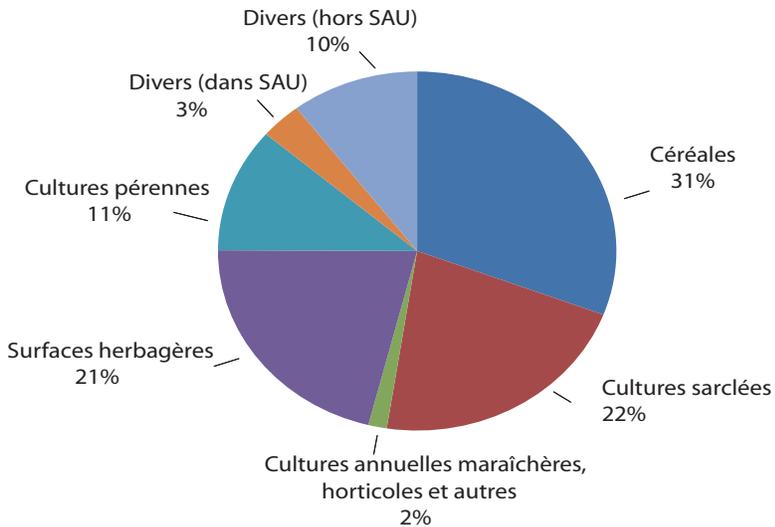
Relevons que les surfaces en statistique en France représentent 3 ha.

Recensement & Paiements directs

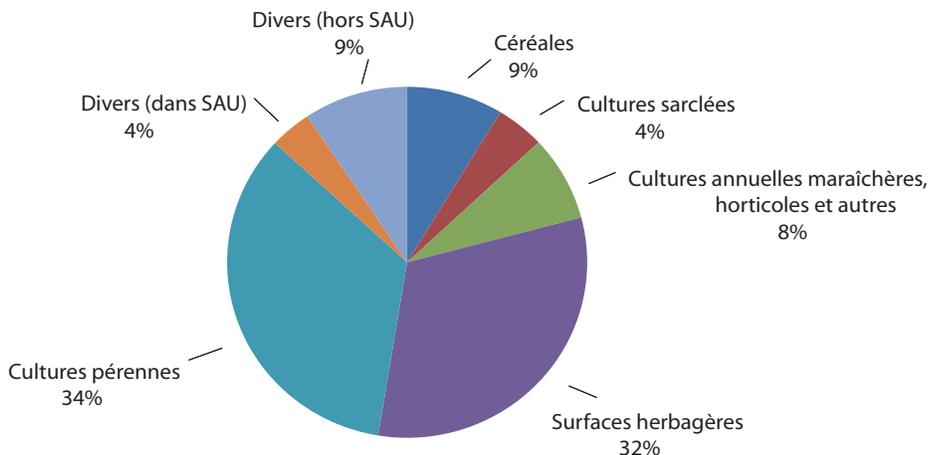
Récapitulation des surfaces recensées en 2013 (en hectares)	Surfaces en contributions Suisse	Surfaces en statistique Suisse	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contributions France
Céréales	3'114.18	74.63	3'188.81	490.17
Cultures sarclées	2'166.26	37.38	2'203.64	372.46
Cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	176.47	67.61	244.08	0.03
Surfaces herbagères	2'280.15	272.60	2'552.75	193.21
Cultures pérennes	1'193.33	295.11	1'488.44	121.67
Divers	388.02	32.32	420.34	4.97
Total dans SAU	9'318.41	779.65	10'098.06	1'182.51
Hors SAU				
Total divers hors SAU	393.77	80.45	474.22	818.93

Recensement & Paiements directs

TOTAL SURFACES (CHF ET F) EXPLOITEES EN 2013 PAR DES EXPLOITATIONS AU BENEFICE DE PAIEMENTS DIRECTS



TOTAL SURFACES (CH) EXPLOITEES EN 2013 PAR DES EXPLOITATIONS EN STATISTIQUES



Contributions fédérales

Ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Les trois tableaux suivants présentent les contributions brutes (avant déductions) selon les différentes mesures proposées par l'OPD qui ont été versées en 2013 (état au 13.12.13. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération ci-après).

Paiements directs généraux

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions à la surface	13'819'654	267
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1'226'155	96
Garde d'animaux dans des conditions difficiles	5'237	1
Contributions générales pour des terrains en pente	0	0
Contributions pour les vignes en pente	84'185	45

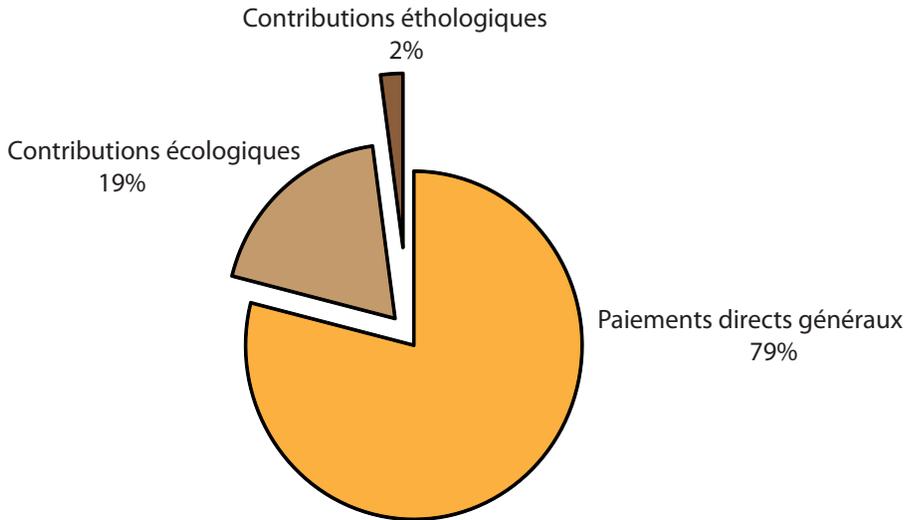
Contributions écologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la compensation écologique	2'097'492	264
Contributions pour la culture extensive des céréales	1'247'745	187
Contributions pour la culture biologique	284'837	15

Contributions éthologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce :		
· sorties régulières en plein air (SRPA)	299'788	77
· système de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce (SST)	110'168	34

Recensement & Paiements directs



Le tableau ci-après résume les contributions versées en application de l'OPD en 2013 (état au 12.12.13. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération).

Contributions totales 2013 - OPD (en francs)	
Contributions brutes totales	+ 19'175'263
Déductions - UMOS*	- 37'900
Réductions - Fortune	- 359'425
Réductions - Revenu	- 511'697
Réductions OPD - Autres	- 8'519
Autres versements années précédentes	+ 124'723
Autres déductions	- 41'700
Réductions cantonales	- 99'862
Contributions totales OPD versées en 2013	18'240'883

*Unité de main d'œuvre standard

Recensement & Paiements directs

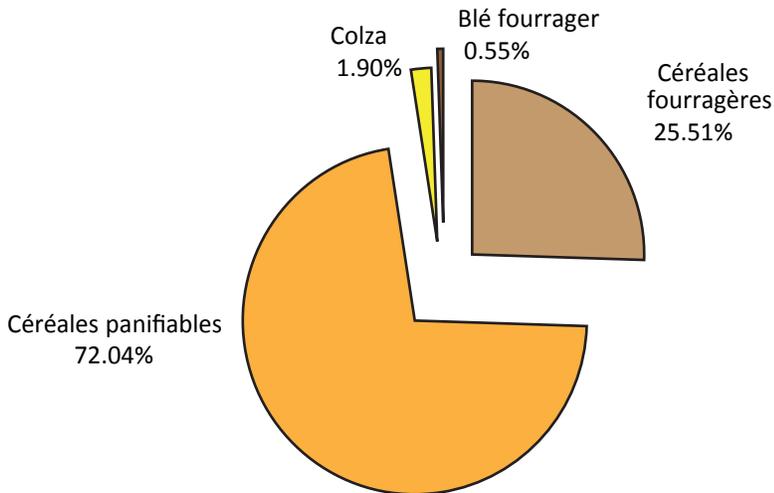
Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'247'745 francs ont été versées dans le cadre de la production extensive de céréales et de colza en 2013.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2013 de la culture extensive dans le canton.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	165	832
Céréales panifiables	210	2'350
Colza	14	62
Blé fourrager	4	18
Total		3'262

Le graphique suivant met en évidence le fait que les céréales panifiables sont toujours la catégorie Extenso la plus cultivée.



Recensement & Paiements directs

Surfaces de compensation écologique (SCE)

Le total des contributions écologiques fédérales versées aux agriculteurs du canton pour l'exercice 2013 s'élève à 2'097'492 francs (valeur au 13.12.13).

Les SCE se répartissent de la manière suivante :

	2008 (ha)	2009 (ha)	2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)
Jachères florales	115.36	109.31	137.24	154.43	165.88	151.46
Jachères tournantes	75.61	56.67	55.27	91.65	90.05	87.36
Ourllets sur terres assolées	0.12	0.40	0.30	0.49	0.39	0.39
Prairies extensives	845.45	852.38	833.29	855.15	868.95	872.43
Prairies peu intensives	9.51	8.72	9.23	9.23	5.48	5.78
Surfaces à litière	1.64	1.64	1.64	1.64	1.64	1.64
Haies et bosquets champêtres	36.55	34.98	34.46	33.52	34.26	33.79
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total	1'084.29	1'064.15	1'071.48	1'146.16	1'166.70	1'152.90

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de compensation situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Recensement & Paiements directs

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SCE bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'318,4 ha de surface en contributions, est de 12,37%. En considérant :

- les SCE ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SCE bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- les SCE sans contributions écologiques telles que les pâturages extensifs;
- les SCE hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs etc.

Le rapport est de 13,85% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2012

	Surface (en ha)	Nombre d'exploit.	Surface par exploit. (ares)	Contrib. par exploit. (CHF)
Jachères florales	1'894	1'999	95	2'654
Jachères tournantes	568	409	139	3'198
Ourllets sur terres assolées	102	471	22	501
Prairies extensives	69'117	40'139	172	1'877
Prairies peu intensives	21'608	15'652	138	414
Surfaces à litière	7'549	7'240	104	972
Haies et bosquets champêtres	3'165	12'679	25	598
Bandes de culture extensive	75	111	68	878
Arbres fruitiers haute tige*	22'391	31'067	72.07	1'081

* arbres par centaines

Recensement & Paiements directs

Evolution des surfaces de compensation écologique à Genève entre 2012 et 2013

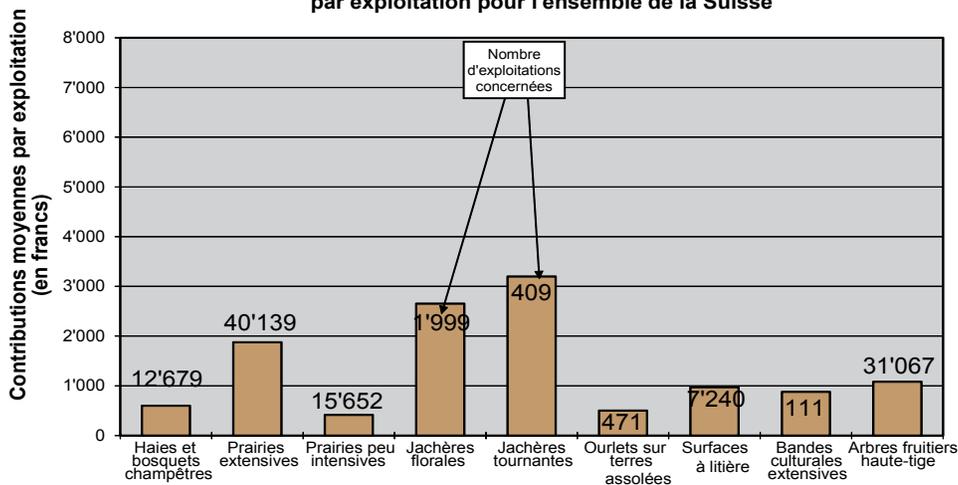
	Surfaces 2012 (ha) ou nbre	Surfaces 2013 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2012	Nbre d'exploit. 2013	Surfaces (nbre par exploit. 2012 (ares)	Surfaces (nbre par exploit. 2013 (ares)	Contrib. par exploit. 2012 (CHF)	Contrib. par exploit. 2013 (CHF)
Jachères florales	165.88	151.46	62	55	268	275	7'491	7'711
Jachères tournantes	90.05	87.36	33	30	273	291	6'276	6'698
Ourllets sur terres assolées	0.39	0.39	2	2	20	20	449	449
Prairies extensives*	868.95	872.43	262	261	332	334	4'968	5'007
Prairies peu intensives	5.48	5.78	8	8	69	72	206	217
Surfaces à litière	1.64	1.64	3	3	55	55	820	820
Haies et bosquets champêtres	34.26	33.79	115	118	30	29	745	716
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	1	1	5	5	65	65
Arbres fruitiers haute tige**	5'968	5'125	104	103	48.73	49.76	731	746

* dont 200/220 ares en zone de montagne 2 (Fr. 7.- par are)

** Seulement exploitations avec > 20 arbres

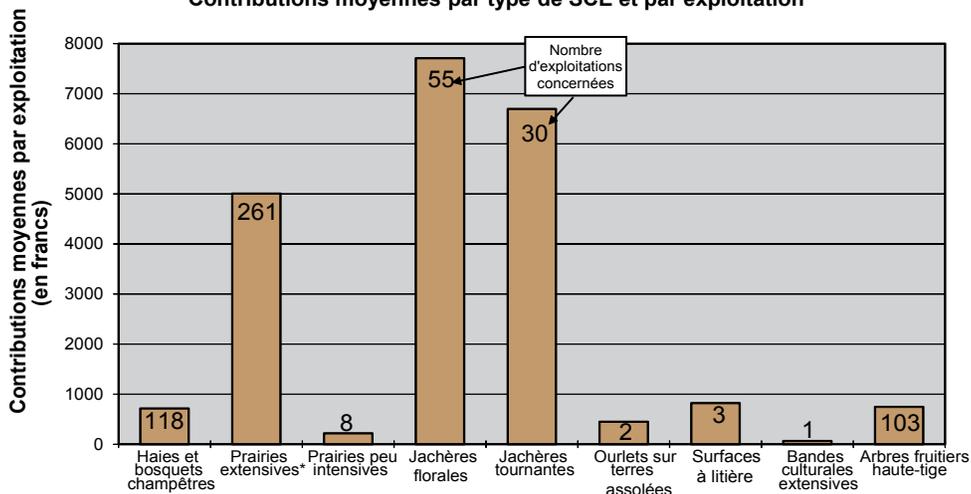
Recensement & Paiements directs

Contributions fédérales moyennes en 2012 par type de SCE et par exploitation pour l'ensemble de la Suisse



Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).

Contributions moyennes par type de SCE et par exploitation



Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2013 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	226
Maraîchage	23
Viticulture	148
Arboriculture et petits fruits	25
Culture biologique	17

À l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2012-2013 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	5	2
Maraîchage	1	0
Viticulture	1	1
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	2	0

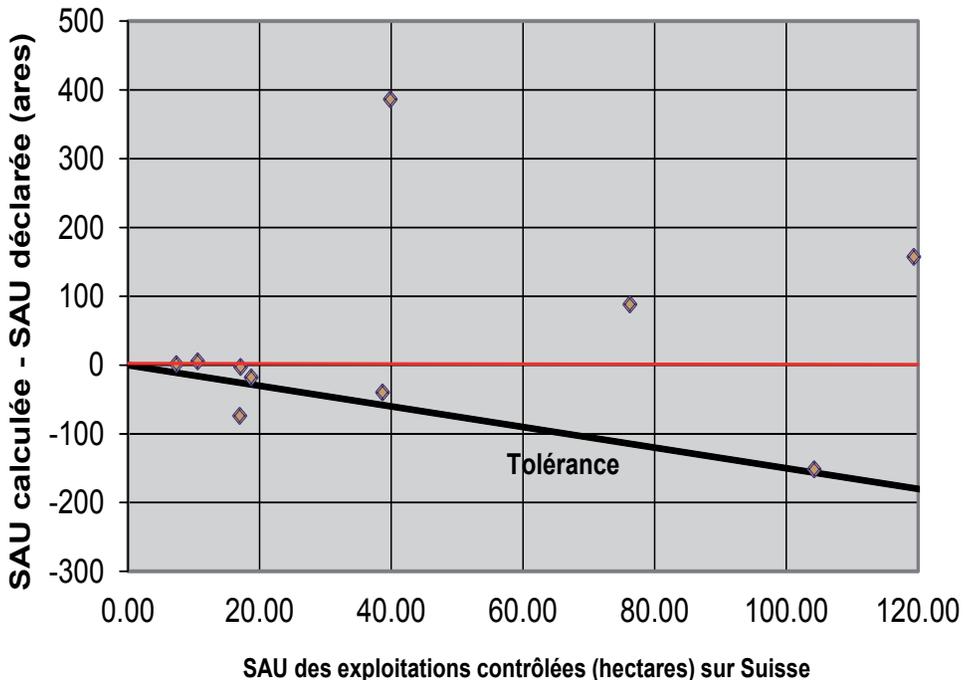
Les principaux problèmes relevés ont été notamment des analyses de sols manquantes, des documents lacunaires, des manquements liés à l'emploi de produits phytosanitaires, des assolements non respectés ou encore des manquements liés aux banquettes herbeuses.

Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des exigences demandées par la Confédération, la DGA a procédé en 2013 à un contrôle de 10 exploitations représentant une SAU totale suisse déclarée d'environ 449.50 ha. Ces contrôles sont opérés par numérisation des plans fournis par les exploitants ainsi que sur la base de visites de terrain et de données cartographiques, notamment d'orthophotos. Il est à relever que toutes les SCE font obligatoirement l'objet d'un contrôle de surface et d'affectation sur le terrain, ceci par les experts cantonaux à la culture des champs.

Suite à une vérification finale effectuée en collaboration avec les exploitants, 1 exploitation n'a pas rempli les exigences de précision imposées.

Résultats des contrôles de la surface agricole utile (SAU) 2013



Recensement & Paiements directs

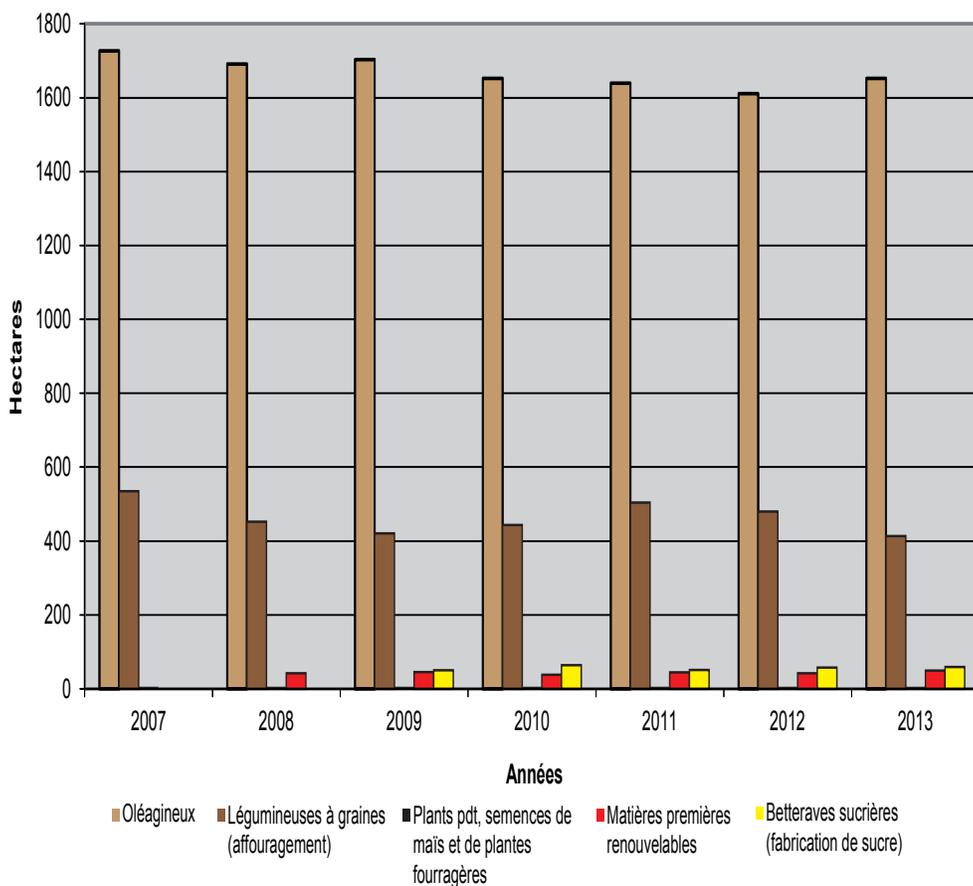
Ordonnance sur les contributions à la culture des champs (OCCCh)

Pour 2013, 2'128'006 francs ont été versés au titre de l'OCCCh. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition entre 2007 et 2013 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCCh.

(Etat au 13.12.13. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Catégorie	Surface totale en 2007 (ha)	Surface totale en 2008 (ha)	Surface totale en 2009 (ha)	Surface totale en 2010 (ha)	Surface totale en 2011 (ha)	Surface totale en 2012 (ha)	Surface totale en 2013 (ha)
Oléagineux (colza, soja, tournesol, chanvre, courge à huile, lin)*	1'727	1'691	1'703	1'625	1'639	1'611	1'652
Légumineuses à graines destinées à l'affouragement (féveroles, pois protéagineux, lupins)	535	452	421	443	504	480	413
Matières 1ères renouvelables (MPR annuelles et pluriannuelles)	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Betteraves sucrières (fabrication de sucre) **	-	42	45	38	44	42	49
Plants de pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères ***	-	-	50	64	51	57	59

Surfaces bénéficiant des contributions à la culture des champs de 2007 à 2013



Contributions pour la biodiversité en application de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30)

Contributions cantonales versées

Les contributions globales versées en 2013 aux exploitants agricoles pour les SCE définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 (surfaces pour la promotion de la biodiversité fédérales en partie subventionnées par le canton et celles strictement cantonales) se sont élevées à environ 386'957 francs.

Libellés mesures	Nombre ou surface (are)	Prime cantonale versée
<i>Arbres fruitiers < 20 par exploitation</i>	495	7'425
<i>Arbres fruitiers supplément PAE</i>	923	11'220
<i>Arbres fruitiers supplément PAE / en verger</i>	0	0
<i>Arbres indigènes supplément PAE</i>	205	4'100
<i>Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse</i>	26	6'300
<i>Autres SCE (hors renaturation)</i>	5	125
<i>Bandes culturales extensives</i>	5	100
<i>Bandes refuge + Surfaces refuge</i>	2'841	111'852
<i>Fauche tardive</i>	3'967	7'934
<i>Haies basses (toutes)</i>	195	6'795
<i>Haies paysagères (toutes)</i>	14	208
<i>Prairies extensives fleuries semées (toutes)</i>	1'499	22'485
<i>Supplément PAE toutes structures</i>	4'121	37'688
<i>Semences (participation cantonale)</i>	0	0
<i>Complément renaturation (autres SCE renat + supp spécial)</i>	2'081	22'460
<i>Vergers fruitiers qualité SAUF NOYERS / en verger</i>	77	2'310
<i>Vergers fruitiers qualité NOYERS / en verger</i>	45	1'350
<i>Haies basses qualité (toutes)</i>	108	2'160
<i>Haies et bosquets qualité (toutes)</i>	54	1'080
<i>Prairies extensives min Q (toutes)</i>	3'735	37'350
<i>Prairies extensives fleuries min Q (toutes)</i>	3'990	39'900
<i>Prairies extensives max Q (toutes+parcelles vaudois)</i>	1'055	12'675
<i>Prairies extensives fleuries max Q (toutes)</i>	644	9'660
<i>Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q</i>	0	0
<i>Prairies riveraines Q (dès 2014)</i>	0	0
<i>Supplément toutes structures RAE</i>	4'178	41'780

Application de la législation fédérale

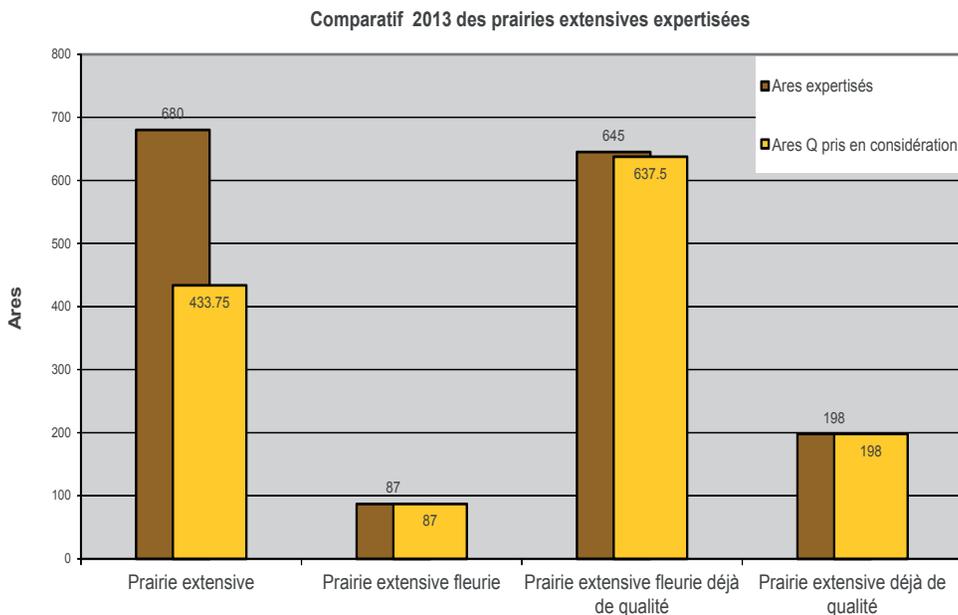
Réseaux agro-environnementaux (RAE)

Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 41'780 francs dont 32'228 francs sont rétrocédés par la Confédération, ceci en application de l'ordonnance sur la qualité écologique.

Qualité écologique des structures

Les contributions versées pour la qualité de certaines surfaces de compensation écologique (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 106'485 francs dont 78'392 francs pris en charge par la Confédération.

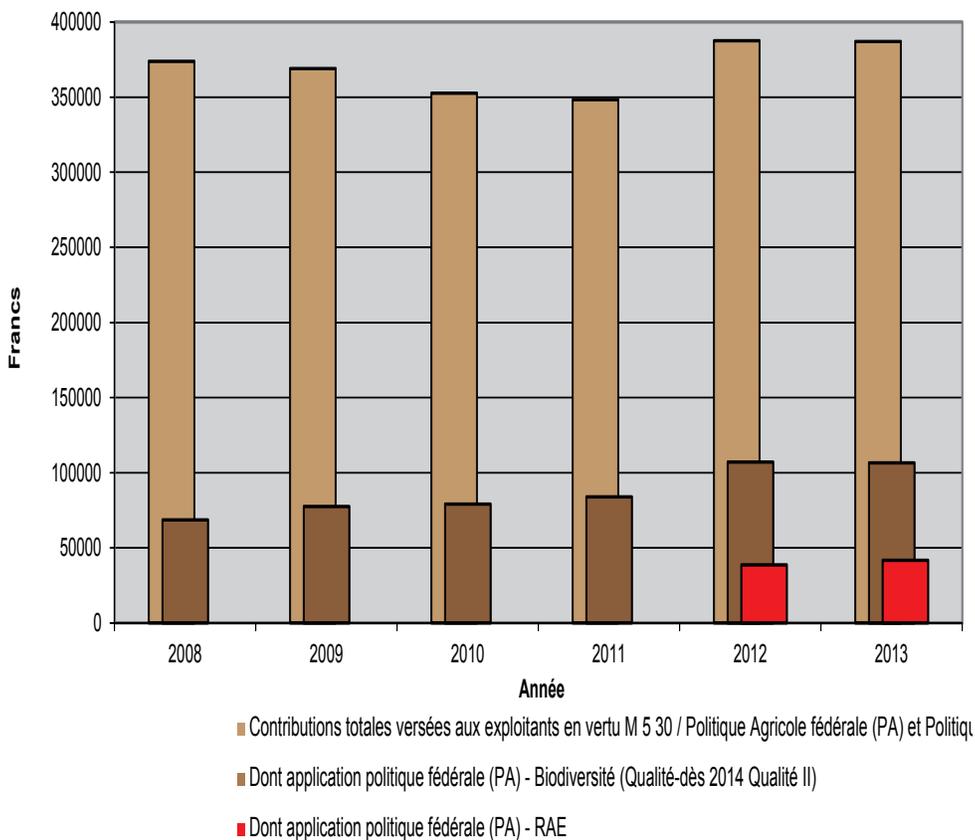
Dans ce cadre, les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. A cet effet, vous trouverez ci-après le résultat des expertises botaniques des prairies extensives pour l'année 2013.



Modification de la législation dès 2014

L'introduction de la nouvelle politique agricole PA 14-17, au 1^{er} janvier 2014, entraînera des modifications au niveau de la loi M 5 30 et au règlement y relatif. Pour présenter l'application de cette dernière s'agissant des thématiques relatives à la biodiversité, vous trouverez ci-après un graphique vous présentant l'évolution des contributions pour la période de 2008-2013.

Contributions versées en application du règlement M 5 30 (PA cantonale et fédérale) / Splitting selon politiques





Améliorations structurelles

Améliorations structurelles

Durant l'année 2013, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole s'est réunie à 5 reprises pour statuer sur les dossiers qui lui ont été soumis, ainsi que pour :

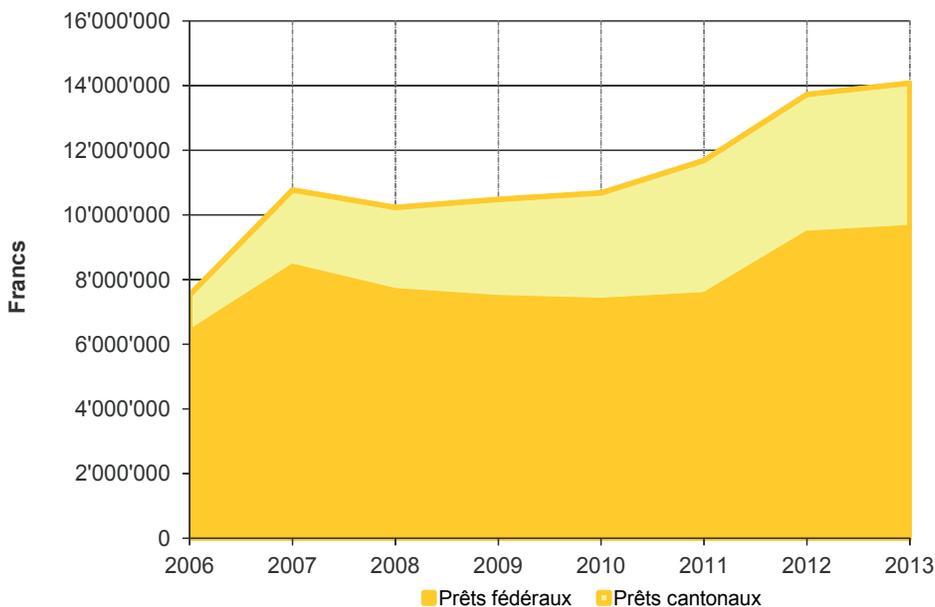
- se prononcer sur le projet de modification du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture;
- approuver le budget 2014 du fonds de compensation agricole;
- modifier la directive «amélioration des structures II» pour un meilleur soutien à l'élevage. Cette modification permet de couvrir par un prêt cantonal ce qui ne peut l'être en fédéral, à cause d'une augmentation d'effectif d'animaux ayant pour conséquence une exportation d'engrais;
- adopter une nouvelle directive sur l'aide d'urgence en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2014, permettant de venir en aide aux exploitants rencontrant des difficultés passagères de trésorerie.

Après 20 ans au sein de la commission, Martine Roset a donné sa démission le 1er novembre. Elle est soit vivement remerciée pour le travail accompli au sein de la commission.

Crédits d'investissement

Durant l'année 2013, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a octroyé près de 2 millions de francs de crédits d'investissement (prêts sans intérêts). Cette somme se compose de 744'410 francs d'aides cantonales (13 projets) et de 1'167'500 francs d'aides fédérales (6 projets).

Somme des crédits d'investissements en cours



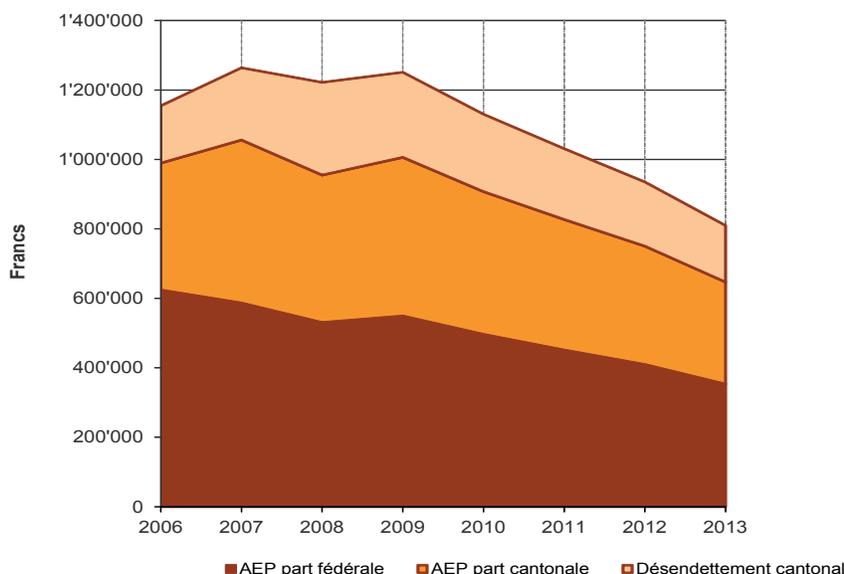
Le graphique ci-dessus montre une augmentation des crédits d'investissement qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à plus de 14 millions de francs. Ils se composent à 32% de fonds cantonaux et à 68% de fonds fédéraux.

Mesures sociales

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2013.

La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, visible sur le graphique ci-dessous, de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2013, le montant total des prêts est d'environ 800'000 francs. Il est composé de 56% de fonds cantonaux et 44% de fonds fédéraux.

Somme des prêts AEP et désendettement en cours



Subventions à fonds perdu

En 2013, 116'680 francs de subventions cantonales ont été accordées par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement de prêts, de constitution de garantie ou de subventions non assorties à un prêt.

La somme des subventions assorties à des prêts (principalement des subventions d'amortissement) versées en 2013 s'élèvent à 436'311 francs.

Améliorations foncières

Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2013, pour environ 165'000 francs, la réalisation de 15 projets sur le territoire des communes de Bernex, Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Vandoeuvres et Veyrier.

Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 28'000 francs ont été versées en faveur de 10 projets individuels.

Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 61 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 2 décisions avec demande de remboursement des subsides a été rendue par la DGA pour une demande située au sein de périmètre de remaniement parcellaire.

Projet de développement régional (PDR)

Le premier PDR genevois a démarré au second semestre 2012 pour une durée de 6 ans. Il a pour but de renforcer les filières agricoles genevoises, notamment les filières maraichères, laitières et céréalières, et de mettre en place une plateforme de promotion des produits GRTA dédiée à la restauration collective.

Les évènements qui ont marqué le déroulement de ce PDR en 2013 ont été les suivants :

- mise en fonction de la serre des Marais à Veyrier;
- mis en place des premiers éléments de césure verte dans les marais de Troinex-Veyrier;
- mise en fonction d'une nouvelle chaufferie à bois à Troinex;
- démarrage de la construction de la nouvelle centrale de commercialisation de l'union maraichère (UMG) à Perly;
- poursuite du renforcement des systèmes de commercialisation pour les produits maraichers biologiques genevois à Bardonnex;

Améliorations structurelles

- mise en place et entrée en fonction de la nouvelle ligne de conditionnement pour le lait GRTA aux Laiteries Réunies à Plan-les-Ouates;
- création de l'association pour la gestion de la plateforme de promotion et de distribution GRTA.

Le projet a bénéficié en 2013 d'une subvention globale de 5.3 millions de francs (3.1 provenant de la Confédération et 2.2 du canton). Son niveau d'exécution était à la fin de l'année de 42%.

La fin de ce premier PDR genevois est prévue en juin 2018. D'ici là, la porte est ouverte à l'élaboration d'un prochain PDR. Sachant qu'il faut un minimum de 3 ans pour mettre sur pied un tel projet, les personnes intéressées sont priées de le faire savoir à la DGA dès maintenant.



Serres des Marais : première réalisation d'envergure du PDR genevois



Aménagement du territoire

Préavis

La DGA a été consultée et associée à l'élaboration de divers projets d'aménagement. Les prises de position s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, la démarche de la DGA vise également à intégrer les intérêts des exploitants du secteur primaire.

Plan directeurs communaux

- Bellevue

Plans localisés de quartier

- Plan-les-Ouates

Modifications du régime des zones

- Versoix: Lieu-dit «Aux Hôpitaux»
- Avully: Chemin des Trois-Noyers, Route d'Avully, Chemin de Venebé
- Plan-les-Ouates: Arare-Dessous
- Satigny: Rampe de Chouilly
- Bernex: «Chèvre»
- Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy: Jardin des Nations
- Veyrier: Chemins Sur-Rang 25A
- Anières: Vers l'école
- Pregny-Chambésy: Chambésy-Dessus
- Bardonnex : Route de Bardonnex

Plan d'extraction de gravières

- Avully: Ronziers, Ferrage, Combes et Noyer Léonard
- Satigny: Lieu-dit «Château des Bois»
- Satigny : Lieu-dit «Au champs du puits»

Plan localisé agricole

Aucun

Plan de site

Aucun

Dossiers d'autorisations de construire

En 2013, 101 demandes en autorisation de construire ont été préavisées par la DGA.

Grands Projets

La DGA participe aux différents stades d'avancement des Grands Projets d'urbanisation du canton pour défendre les enjeux agricoles, notamment en œuvrant pour limiter les emprises urbaines sur la zone agricole, éviter l'enclavement des parcelles, traiter les limites entre ville/campagne, anticiper les conflits d'usages et saisir les opportunités pour renforcer les liens entre la ville et la campagne (exemple : fermes urbaines).

La DGA participe ainsi activement à l'élaboration des 4 grands projets prioritaires ayant une emprise sur la zone agricole : Bernex Nord, les Cherpines, le Grand-Saconnex et les Grands Esserts (Vessy).

Photo de l'espace rural

Dans un territoire aussi exigu que celui du canton de Genève, l'espace rural répond de plus en plus à de multiples fonctions. Cette tendance s'accélère et les contraintes liées à cette multifonctionnalité soulèvent la question du devenir de l'activité agricole dans notre canton et tout particulièrement celui de sa SAU.

Dans le but de mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène et gérer le plus efficacement possible les conflits d'intérêt, la DGA a invité les différents services de l'Etat (DGNP, DGEau) à préciser les mesures mises en œuvre sur la SAU en zone agricole. Ce travail va permettre d'établir, dans un premier temps, une «photo» de l'application de ces mesures et ensuite de coordonner les différentes politiques publiques d'un point de vue quantitatif (perte de SAU) et de qualitatif (contraintes d'exploitation).

Taxe de compensation agricole

Les aménagements effectués pour le développement de l'agglomération portent des atteintes sur la surface agricole. Dans le but de compenser ces atteintes, la loi sur la promotion de l'agriculture prescrit des compensations quantitatives, qualitatives ou financières. Au regard du territoire restreint du canton, il est peu fréquent qu'une perte de surface agricole soit remplacée quantitativement ou qualitativement. Par conséquence, la compensation est d'ordre financière dans la plupart des cas et se concrétise par la perception de taxes versées au fonds de compensation agricole.

Les montants des taxes pour pertes de SAU encaissés en 2013 par la DGA ont été :

- 21'840 francs payés par l'office du génie civil pour les nouvelles emprises routière;
- 110'764 francs payés par la DGEau pour les emprises liées aux projets de renaturation des cours d'eau genevois;
- 23'764 francs payés par diverses communes pour des projets impactant la zone agricole.

A ceux-ci s'ajoutent le produit pour l'agriculture de la taxe sur la plus-value foncière (2'968'528 francs payés par les propriétaires des terrains déclassés)

et le produit de la taxe sur les terrains déclassés non constructibles (34'750 francs payés par l'office de l'urbanisme).

Agriculture urbaine

Après un travail sur la terminologie et sur le développement d'un concept de ferme urbaine, la DGA a poursuivi son travail d'approfondissement sur la thématique de l'agriculture urbaine.

Sur le plan conceptuel, notre direction a consolidé l'intérêt majeur de l'agriculture en contexte urbain en tant que relai de la production agricole en zone péri-urbaine. La ferme urbaine doit être travaillée comme un outil au service de la profession agricole sur le plan de la distribution des produits et de la sensibilisation des habitants à l'intérêt d'une production de proximité.

Sur le plan opérationnel, la DGA a identifié la ferme de Budé comme un projet pilote. Un certains nombres de mesures ont été identifiées et évaluées afin de renforcer, d'une part, la production agricole du site et, d'autre part, de développer le volet sensibilisation. Ce travail devrait permettre d'envisager la mise en œuvre de certaines mesures pour l'année 2014.

Toujours dans la phase opérationnelle, notre direction a poursuivi la faisabilité de la ferme urbaine projetée dans le futur parc agro-urbain de Bernex. Un travail important des agriculteurs bernésiens a

permis de mettre en évidence les grands principes de fonctionnement envisagés pour cette ferme. Un mandat a été attribué en décembre 2013 à AgriGenève pour préciser ces recommandations et formuler des propositions de mise en œuvre.

Enfin l'idée d'un projet de ferme urbaine sur le secteur des Grands-Esserts s'est affirmée dans le cadre du projet de développement urbain du plateau de Vessy. Un groupe d'agriculteurs locaux s'est constitué et devra s'organiser durant l'année 2014 pour vérifier l'intérêt ou pas d'un tel projet.

Des réflexions sur cette thématique sont également en cours sur les secteurs du Grand-Saconnex et des Cherpines.

Serre sur les toits : un concept pour Genève

La DGA a décidé, dans le cadre des réflexions des Grands Projets, d'évaluer le potentiel d'aménagement de serres agricoles sur les toits à Genève. Pour ce faire, elle a lancé une étude réalisée par le consortium Agridea, Agroscope et VWA et finalisée en mars 2013.

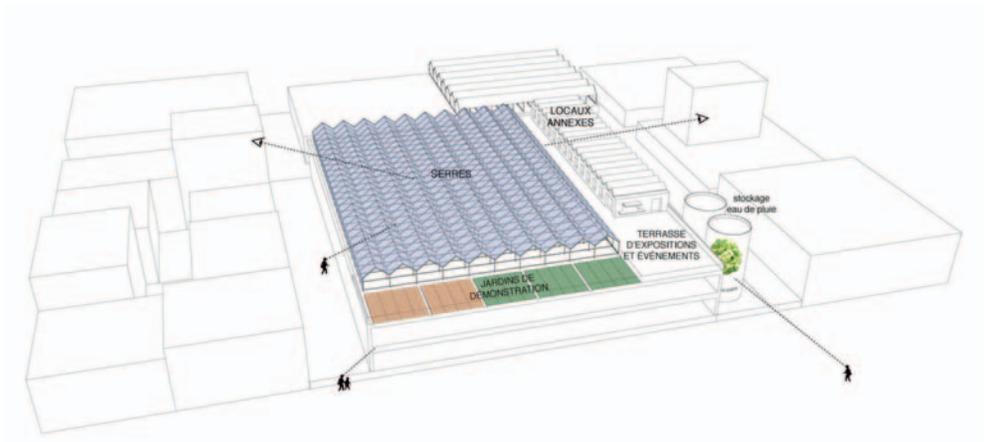
En premier lieu et afin de récolter de l'information sur cette démarche encore novatrice pour Genève, le rapport établit une synthèse des différentes expériences dans le monde. 3 cas

Aménagement du territoire

d'études (les fermes LUFA *Montréal*, Gotham Greens *New York*, Urban Farmers *Bâle*) ont été traités.

En second lieu et en lien avec les fermes urbaines, le rapport définit les éléments techniques pour l'élaboration

d'un concept de serres sur les toits le plus à même de répondre aux particularités du territoire genevois. Ce document et sa synthèse sont disponibles sur demande à la DGA.





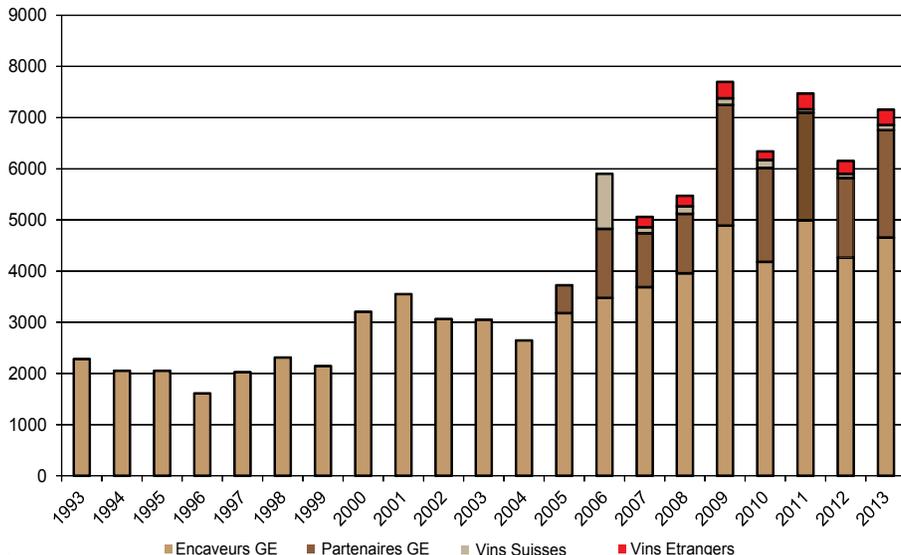
Vulgarisation et formation professionnelle

Activité du laboratoire d'analyses de vins

En 2013, 75 encavages (soit 80% des encaveurs genevois) ont fait appel à nos services pour un total de 7'155 échantillons de vins analysés. Plus de 1'000 échantillons ont également été analysés pour les différents suivis de maturation et essais en micro vinification du SPDA. Depuis 2009, la moyenne

annuelle des vins analysés s'établit à environ 7'000 échantillons. Ce nombre devrait désormais rester stable dans les années à venir. L'achat du Winescan en 2004 a permis de tripler le volume d'échantillons traités au laboratoire. Ces chiffres démontrent l'importance du laboratoire pour les encaveurs genevois et la confiance qu'ils lui accordent.

Nombre d'échantillons de vins analysés par année au laboratoire d'oenologie de la direction générale de l'agriculture (situation au 31/12/2013)



Remarques

Exercice 2005: mise en fonction du Winescan

Exercice 2006: dépannage extraordinaire du canton de Vaud

Mandats de prestations

A Genève, la vulgarisation agricole est en bonne partie assurée par des organisations privées (AgriGenève, Bio Genève, société genevoise d'apiculture, union fruitière lémanique, association des maraîchers du genevois, groupement technique horticole) qui reçoivent à cette fin un soutien financier de la part du canton. Cette organisation, par filière, des prestations de conseils et de formation continue est certes logique, mais elle génère un certain cloisonnement qui mérite parfois d'être dépassé. En effet, plusieurs aspects de la vulgarisation agricole concernent toutes les filières et peuvent donc être abordés de manière transversale. C'est le cas, par exemple, de nombreux thèmes liés à la production BIO, un mode de production qui bénéficie de l'adhésion de consommateurs toujours plus nombreux, mais qui exige des agriculteurs une maîtrise technique particulièrement pointue. Actuellement, sous l'égide de BioGenève et de la DGA, se met en place une coordination de la vulgarisation BIO entre les différents services techniques des filières, concrétisée par la fondation de la CoGEBIO (Coordination de l'expérimentation et de la formation technique en agriculture BIO sur le canton de Genève). Outre la mise en commun des programmes d'expérimentations et

l'échange des résultats, la CoGEBIO prévoit d'organiser annuellement, en étroite collaboration avec la filière agronomie de l'Hepia (également partenaire de la CoGEBIO), une «*Journée technique genevoise BIO*». La première édition s'est tenue en février 2014, sur le thème : «*Le sol et sa fertilité : gestion et entretien*».

Expérimentations agricoles

Le secteur «Protection des végétaux et agronomie générale» de la DGA réalise lui-même un certain nombre de recherches et d'expérimentations agronomiques. Ces travaux sont souvent effectués en collaboration avec la filière agronomie de l'Hepia, notamment dans le cadre de travaux de bachelor effectués par les étudiants de dernière année.

Herbicides naturels

Un des principaux reproches formulés vis-à-vis des herbicides concerne la contamination des eaux, souterraines et de surface, qu'ils provoquent encore trop souvent. Dans ce contexte, des produits organiques, potentiellement moins dommageables pour l'environnement, suscitent un intérêt grandissant. De ce fait, plusieurs matières actives d'origine naturelle possèdent des propriétés herbicides ou défanantes : acide acétique, gluten de maïs, acides gras, terpènes, ...

Vulgarisation et formation professionnelle

Des travaux ont été effectués cette année sur deux herbicides d'origine naturelle : un produit contenant différents acides gras issus du processus de pressage de l'huile d'olive et une préparation à base de terpinéol, un mono-terpène extrait de l'huile de pin. Ces deux produits se révèlent être de bons herbicides de contact, même si leur spectre d'efficacité est loin d'être complet, avec notamment une action moindre sur les graminées. En particulier, dans un essai en verger, il a été montré que la préparation à base d'acides gras pourrait être utilisée pour optimiser la gestion de la composition botanique de l'enherbement des interlignes, en favorisant les graminées et certaines légumineuses. L'herbicide à base d'huile de pin a, quant à lui, montré en laboratoire une forte action anti-germinative. Cette efficacité de prélevée ne s'est malheureusement pas confirmée dans les essais aux champs (en cultures maraîchères). Ces travaux seront poursuivis en 2014.

Biologie de l'ambrosie et optimisation de la lutte

Pour optimiser la lutte contre l'ambrosie, et notamment affiner la stratégie d'assainissement mise en œuvre dans les parcelles contaminées par cette espèce, différents aspects de la biologie de la plante méritaient d'être mieux connus. En particulier, l'étendue de la période de germination potentielle

de l'espèce devait être précisée, ainsi que l'influence éventuelle des travaux du sol sur cette capacité à germer. Un suivi régulier des levées d'ambrosie sur une quinzaine de foyers a clairement montré que les semences de cette espèce entrent à nouveau en dormance à partir du mois de juin; les germinations ultérieures sont en effet extrêmement rares. Parallèlement, dans le cadre de ce travail, un protocole d'extraction des semences d'ambrosie d'échantillons de sol a été optimisé : par flottation, plus de 95% des semences présentes peuvent être extraites en moins d'une quinzaine de minutes. Ce protocole permet d'envisager un suivi sur le long terme de l'assainissement des parcelles contaminées; un volet important du plan d'action cantonal contre cette adventice.

VG Biobed au Vignoble de l'Etat

La pollution accidentelle des eaux par des produits phytosanitaires provient en majeure partie du remplissage ou du nettoyage des appareils de traitement des cultures. Lorsque ces résidus finissent dans les canalisations, inévitablement ils polluent les eaux des rivières et des lacs. Le rejet via les eaux usées n'est pas une solution, car ces résidus ne sont pas retenus par les stations d'épuration.

Au total, le Domaine viticole de la République et canton de Genève est constitué de 6 hectares en production intégrée. Les différents nettoyages des pulvérisateurs utilisés pour les traitements de ce vignoble ont lieu à la maison du terroir à Lully. Cette opération génère quelque 2'000 litres d'eau polluée par an. L'objectif est de traiter ces effluents par l'action combinée des plantes et des microorganismes grâce au système d'épuration à la source VG Biobed™, installé dès la campagne de traitement 2013 (photo ci-contre). En phase de mise en route actuellement, ce système requiert une gestion précise et économique des eaux de nettoyage. Différentes plantes sont testées actuellement et doivent être adaptées au cas par cas.



Bioépurateur de la maison du terroir



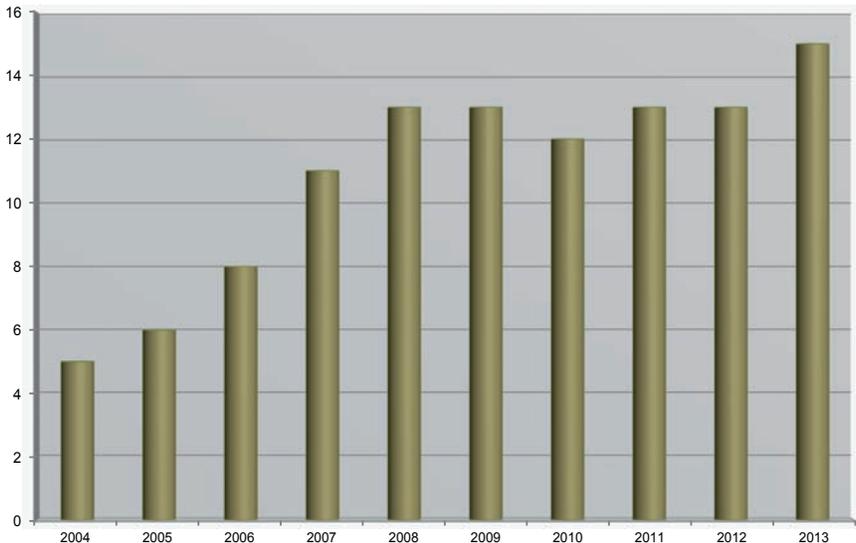
Agro-Environnement

Agriculture biologique

Durant les deux années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations «en reconversion» peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période les coûts de production sont plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio. En 2013, 2 exploitations étaient en reconversion et les subventions versées se sont élevées à 25'999 francs.

Par ailleurs, il est possible depuis 2011, pour une exploitation déjà reconvertie à la culture biologique, d'obtenir une aide financière pour la reconversion de nouvelles surfaces cultivées jusqu'ici de manière traditionnelle (agrandissement de l'exploitation suite à un achat ou à la location de nouvelles surfaces). Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour pouvoir prétendre à une telle aide, l'exploitation doit notamment représenter au minimum 0.25 unités de main-d'œuvre standard (UMOS) et l'ensemble des nouvelles parcelles reconverties en bio doit représenter minimum 0.1 UMOS.

Nombre d'exploitations biologiques à Genève



Agriculture de conservation

En application de la loi sur la promotion de l'agriculture et de son règlement d'application, la DGA soutient depuis 2011 les essais liés à l'agriculture de conservation, ceci afin d'encourager des modes de production particulièrement respectueux du sol et de l'environnement.

Le montant engagé dans ce domaine s'est élevé en 2013 à 14'350 francs. La coordination de ces essais est assurée par AgriGenève.

Les agriculteurs qui effectuent des essais d'agriculture de conservation s'engagent à cultiver l'ensemble de leur domaine en semis sous couverts, à maintenir ces couverts jusqu'au semis des cultures et à ne pas utiliser de glyphosate (herbicide non sélectif).

Préservation des ressources naturelles

La loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement d'application prévoient que les projets agricoles visant à préserver les ressources naturelles peuvent être soutenus par le canton.

Dans ce cadre, des aides financières ont été octroyées à des agriculteurs pour l'utilisation d'incorpérateurs et de pendillards pour épandre les lisiers. Ces modes d'épandage permettent de réduire les pertes d'ammoniac dans l'air et d'augmenter l'efficacité de

cette ressource. Les primes versées en 2013 se sont élevées à un montant total de 10'860 francs et ont concerné 4 exploitations.

Projet pilote 62a Nant des Charmilles

Les viticulteurs qui se sont engagés dans le projet pilote visant à préserver et améliorer les eaux du Nant des Charmilles à Dardagny ont réalisé, depuis 2008, diverses mesures. L'une d'entre-elles a consisté en 2012 en la construction d'une station de lavage et remplissage des pulvérisateurs équipée d'un «bio épurateur» (voir point suivant).

D'autres mesures, telles que des enherbements de l'interligne ou des arrachages de ceps de vigne situés trop près de grilles d'évacuation des eaux, ont été soutenues en 2013 par la Confédération et le canton de Genève à hauteur de 4'570 francs. De plus, 6'674 francs ont été versés par le canton pour encourager la lutte par confusion sexuelle dans le périmètre du projet.

La première partie du projet 62a Nant des Charmilles s'est terminée à la fin de l'année 2013. Une prolongation de 2 ans, sous forme simplifiée, a été discutée avec l'office fédéral de l'agriculture (OFAG). Une décision sera prise début 2014 par cet office.

Bio-épurateurs

En 2012, une station collective de lavage et remplissage pour pulvérisateur a été inaugurée à Dardagny. Les résidus phytosanitaires sont traités en circuit fermé en passant dans un bio-épurateur de type «lit-végétal».

En 2013, une station similaire de type VG biobed (mur végétalisé) a été installée au vignoble de l'Etat le long de la façade sud de la maison du terroir.

Par le biais du projet de loi sur les investissements agricoles durables (LIAD) et du fonds de compensation

agricole, le canton peut octroyer dès maintenant des subventions pour encourager la construction de places de lavage avec bio épurateur. Les aides financières pourront s'élever à maximum 20% des coûts de la partie «lavage/remplissage» et maximum 75% des coûts pour la partie «bioépuration».

Les moyens financiers destinés à ces équipements étant limités, nous conseillons aux personnes intéressées de prendre contact avec la DGA avant la planification de leur projet.



Protection des cours d'eau

Dans le but de coordonner les différentes mesures à prévoir pour assurer la qualité des eaux et des cours d'eau ainsi que la protection contre les crues, la DGEau a mis en place un concept de

schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) pour le canton.

Ce schéma est élaboré par secteur géographique (6 secteurs : Lac rive gauche, Aire Drize, Champagne La

Laire, Arve Rhône Nant d'Avril, Allondon Mandement et Lac rive droite) en coordination avec tous les services de l'Etat ainsi qu'avec AgriGenève.

Pour l'agriculture, l'impact de ces schémas sectoriels est apparemment faible, compte tenu des contraintes fédérales déjà existantes. Néanmoins, la récente modification de la loi sur les eaux - qui instaure la notion «d'espace réservé au cours d'eau» – pourrait nécessiter une révision des SPAGE déjà en force et induire de nouvelles restrictions. Le suivi de ce dossier par la DGA est donc essentiel pour préserver les intérêts de l'agriculture le long des cours d'eau.

Renaturation des cours d'eau

La DGA a participé en 2013 à plusieurs séances de travail concernant le projet de renaturation de l'Aire, ainsi que pour des cours d'eaux de plus petite envergure dont notamment la renaturation du ruisseau du Marquet (2^{ème} étape) et du Nant de la Braille.

Les travaux de la 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire, débutés en 2012, se sont poursuivis durant l'année 2013 et devraient se terminer courant 2014. Les premiers coups de pioche ont également été donnés pour la 2^{ème} étape du Marquet.

Remblayages en zone agricole

La DGA a participé, tout au long de

l'année 2013, au comité de pilotage (COFIL) portant sur les futurs sites de stockage de déblais. L'enjeu pour l'agriculture est d'éviter le stockage sauvage de matériaux terreux sur les sols cultivés.

Ce COFIL a défini les sites prioritaires retenus et travaillé sur des fiches allant accompagner le plan directeur des sites de stockage. Les directions générales représentées dans ce COFIL travaillent avec le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) sur ces objets en relayant les conditions liées à leur thématique.

Le plan directeur des sites de stockage devrait être présenté pour approbation par le GESDEC au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil durant l'année 2014.

Gravières

Durant l'année 2013, la DGA a été consultée à plusieurs reprises pour préavis sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction.

La DGA vérifie que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après l'extraction des graviers soit limité, que les sols soient correctement remis en état à l'issue du chantier et que ces derniers soient à nouveau aptes à accueillir, après une période de repors (minimum 3 ans de prairies), des grandes cultures.

Biomasse énergie

2013 a été une année faste pour la transformation de biomasse en énergie à Genève. En effet, l'installation Biogaz Mandement (biogaz agricole) a été inaugurée en juin dernier et plusieurs nouveaux projets sont en cours d'élaboration (notamment le projet Pôle Bio porté par l'entreprise Serbeco et le projet Agrienergie porté par des agriculteurs du canton).

La DGA suit attentivement ces projets, car ils ont un fort impact sur la zone agricole d'une part, par les équipements qu'ils exigent et, d'autre part, par le digestat qui doit être recyclé sur les champs cultivés après la phase de production d'énergie.

Approvisionnement énergétique des zones agricoles spéciales

La question de l'approvisionnement énergétique des zones agricoles spéciales (ZAS) est étudiée depuis quelques années avec les milieux concernés, non seulement pour des questions de sécurisation de l'approvisionnement, mais aussi pour trouver des réponses durables aux besoins croissants des installations situées en ZAS.

En 2013 l'opportunité d'équiper les ZAS en unités de cogénération a été étudiée avec les milieux maraichers,

les SIG et l'OCEN (office cantonal de l'énergie), puis évoquée avec M. Maudet (Conseiller d'Etat chargé de l'énergie jusqu'à décembre). Le problème no. 1 est actuellement le prix de reprise de l'électricité, qui ne fait pas l'objet de la RPC (rétribution à prix coûtant). En attendant que la Confédération rentre en matière (probable si la sortie du nucléaire se confirme par des décisions concrètes), le canton pourrait faire l'appoint sous la forme d'un projet pilote. Une telle option nécessite cependant le dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil.

Malgré les difficultés, les milieux maraichers croient au projet de cogénération, car c'est une des seules voies qui permette de produire de l'électricité écologiquement responsable à partir du gaz naturel (par la valorisation du CO² par les plantes et par l'utilisation de la chaleur dans les serres).



Protection des végétaux

Les organismes réglementés

Le secteur phytosanitaire de la DGA assure une surveillance de la santé des cultures sur l'ensemble du territoire cantonal. Une vigilance particulière est portée sur les organismes de quarantaine définis dans l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV), pour lesquels l'annonce et la lutte sont obligatoires. Parmi ces derniers on peut mentionner, à titre d'exemple, le feu bactérien, l'ambrosie, la chrysome du maïs, le capricorne asiatique ou encore le cynips du châtaigner (dont le premier foyer a d'ailleurs été détecté à Genève en 2013). Parallèlement, nous accordons une attention spéciale aux organismes émergents pour lesquels une analyse de risque indique qu'ils pourraient constituer des ennemis des cultures particulièrement nuisibles; exemples : la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*), la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) ou encore la vulpie queue-de-rat (*Vulpia myuros*). Enfin, une démarche préventive est également mise en œuvre vis-à-vis des ennemis des cultures émergents dans le contexte des changements climatiques; ceci dans le cadre du programme pilote de la Confédération dans ce domaine.

A noter que plusieurs de ces organismes (ambrosie, capricorne asiatique, cynips du châtaigner,...) ne concernent pas que l'agriculture, mais peuvent se développer dans des milieux très divers : forêts, bords de route, parcs et jardins, chantiers. C'est pourquoi la surveillance et la lutte contre ces organismes se doivent d'être étroitement coordonnées entre les différents services de l'Etat; une coordination et un partage des tâches basés sur une répartition «géographique» des activités.

Ambrosie

Un plan d'action détaillé a été initié en 2010 contre cette redoutable adventice des cultures, source par ailleurs d'un pollen très allergisant. De nouveaux foyers ont été repérés en 2013, ce qui porte à 86 le nombre de parcelles agricole infectées sur le canton. Ces foyers sont systématiquement cartographiés et leur localisation est publiquement accessible (<http://etat.geneve.ch/geoportail/GeoVIT/>).

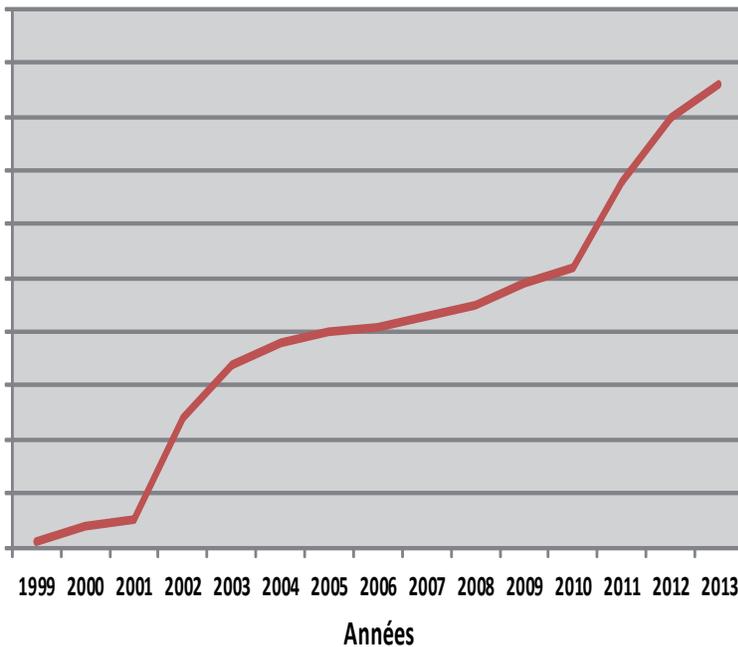
Si le nombre de foyers répertoriés augmente, la situation semble néanmoins stabilisée en ce qui concerne cette dangereuse plante envahissante.

Protection des végétaux

En effet, les observations effectuées chaque année sur un échantillon aléatoire de parcelles de tournesol - une culture dans laquelle l'ambrosie, si elle est présente dans la parcelle,

s'exprime fortement et est aisément repérable - révèle un taux d'infestation d'environ 5% des parcelles cultivées genevoises : un taux confirmé en 2013 et stable maintenant depuis une dizaine d'années.

Evolution du nombre de parcelles agricoles infestées par l'ambrosie, répertoriées sur le canton de Genève depuis 1999



Feu bactérien

Concernant le feu bactérien, aucun foyer n'a heureusement été détecté en 2013 : la stricte application des mesures préventives - arrachage des cotonéasters sensibles et destruction systématique des arbres contaminés repérés, près de 500 ces 10 dernières années - semble donc porter ses fruits. Parallèlement, la cartographie des plantes hôtes sensibles à cette grave maladie a été poursuivie en 2013, en collaboration avec les communes; elle est accessible sur le site internet de la DGA (Geovit).

Vulpie (*Vulpia myuros*)

Le cas de la vulpie queue-de-rat est un bon exemple de l'émergence d'un nouveau problème phytosanitaire potentiel. Cette adventice n'est pas nouvelle à Genève, mais elle n'avait encore jamais posé de problème majeur en parcelles cultivées. Des foyers importants ont cependant été repérés depuis 2-3 ans, apparemment liés à l'application des techniques de semis directs. Les avantages de ces techniques, et leur promotion sur notre canton, justifient donc une vigilance particulière vis-à-vis de cette plante indésirable : un protocole d'observation a donc été établi cette année (inventaire de parcelles par binôme «labour- TSS»), afin de préciser l'influence des pratiques

culturelles sur le développement de cette mauvaise herbe.

Réseaux de surveillance nationaux pyrale du maïs (race bivoltine), chrysomèle du maïs et drosophile du cerisier

Le canton, compte tenu de sa longue frontière et de la présence d'un aéroport international, tient une place particulièrement importante dans les réseaux mis en place au niveau national pour la surveillance d'organismes nuisibles. En 2013, nous n'avons heureusement pas détecté de chrysomèle du maïs sur notre canton, ni relevé la présence de la race bivoltine de la pyrale du maïs. Concernant la drosophile du cerisier, qui menace notamment les cultures de baies (fraises, framboises,...), les résultats de piégeages obtenus en Genève en 2013 semblent confirmer une moindre pression du ravageur dans les cultures sous abris : aucune capture n'a été relevée sous serre ou sous tunnel.

Programme pilote : Adaptation aux changements climatiques

Dans le cadre du programme pilote de la Confédération «*Adaptation aux changements climatiques*», qui s'inscrit dans le plan d'action national 2014-2017, le secteur phytosanitaire de la DGA, en collaboration avec la filière

Protection des végétaux

agronomie de l'hepia, a initié un projet intitulé : «*Etablissement et optimisation d'un réseau de surveillance des ennemis des plantes cultivées dans un contexte de changements climatiques*». L'objectif est d'intégrer, dans les activités de surveillance actuelles, un volet lié à des organismes ciblés, déterminés dans le cadre d'une analyse de risque *ad hoc*. En 2013, la DGA a effectué une telle analyse pour les adventices et a, à ce

stade, retenu les espèces suivantes : *Abutilon theophrasti*, *Bunias orientalis*, *Datura stramonium*, *Fumaria parviflora*, *Papaver hybridum*, *Sicyos angulatus*, *Solanum elaeagnifolium*. Dès 2014, des observations sur ces adventices seront donc rassemblées dans le cadre des programmes de surveillance actuellement réalisés par la DGA sur l'ambroisie, le souchet comestible ou encore la vulpie.



Sicyos angulatus, 21 septembre 2012, © Nicola Schoenenberger - Stabio



Viticulture

Reconversion du vignoble

Mesures urgentes viticoles cantonales

En 2013, les reconversions de vignes, en vertu de la loi sur les mesures d'urgences en faveur de l'agriculture et de son règlement d'application, se sont poursuivies. Les parcelles plantées durant l'année, dont l'arrachage avait eu lieu en 2002, 2003 ou 2004, représentent une surface totale de 67 ares. Les subventions octroyées à leur égard ont été distribuées à deux bénéficiaires et se sont élevées à 18'890 francs.

Les surfaces reconverties dans le cadre de cette mesure ont été replantées en Divico (40 ares) en Gamay (27 ares).

D'ici fin 2014, date de l'extinction de la mesure, 14 exploitants peuvent encore bénéficier de ces subventions. Une somme de 144'544 francs est réservée pour la plantation de 26 parchets d'une surface totale de 574 ares.

Contrôle de la vendange

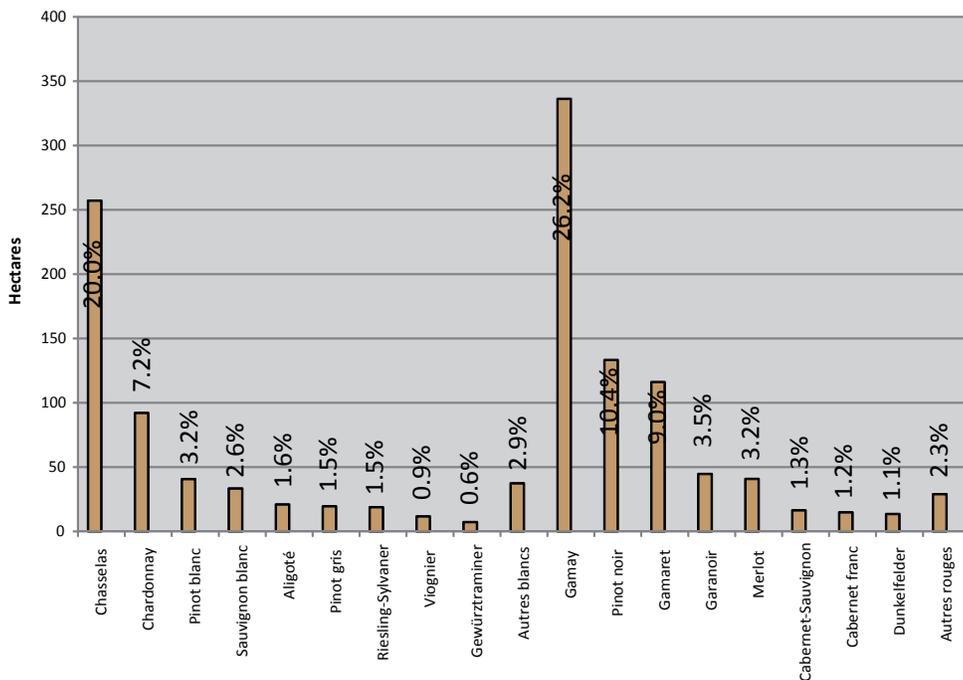
La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavage 2013 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

Surface globale en légère baisse

La surface de vignes du canton est en diminution cette année de 10,4 ha (-0,8%) alors que l'an dernier on enregistrerait une baisse de 2,6 ha (-0,2%).



Légère diminution des cépages rouges (747 ha / 58%)

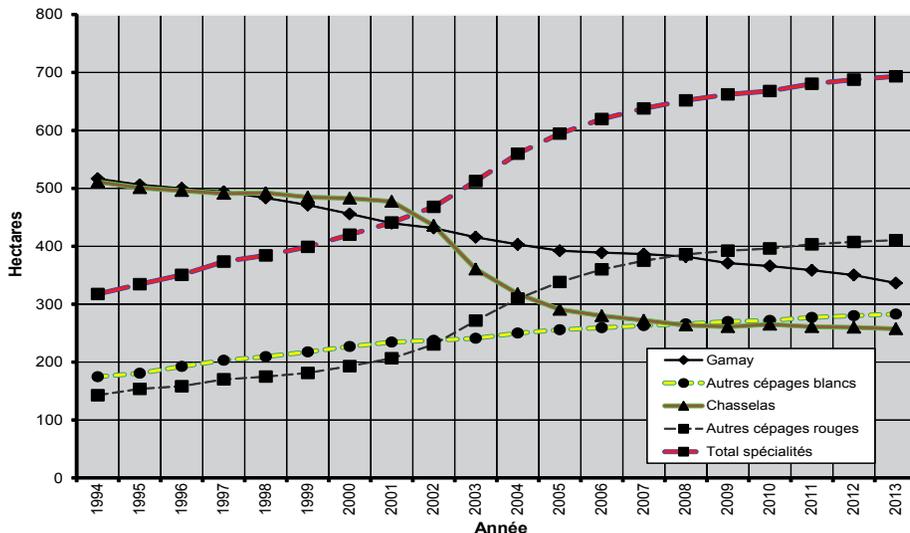
La diminution de la surface du vignoble genevois trouve intégralement son origine au niveau des cépages rouges (-10,9 ha / -1,4%)-

Cette baisse s'explique notamment par une nette régression du Gamay (-13,9 ha / -4%), qui pour mémoire, avait déjà enregistré une diminution de 8,4 ha l'an dernier. Tous les autres cépages rouges progressent légèrement, à l'exception du Gamaret dont la surface décroît de 0,5 ha (-0,5%).

Stabilité des cépages blancs (540 ha / 42%)

Malgré une nouvelle baisse du Chasselas (-2,4 ha / -0,9%) et cette année de l'Aligoté (-0,35 ha / -1,6%), les cépages blancs enregistrent une petite progression (+0,50 ha / +0,1%) en raison de l'accroissement de tous les cépages dont notamment le Viognier (+0,74 ha / +6,8%) et le Sauvignon blanc (+0,44 ha / +1,3%).

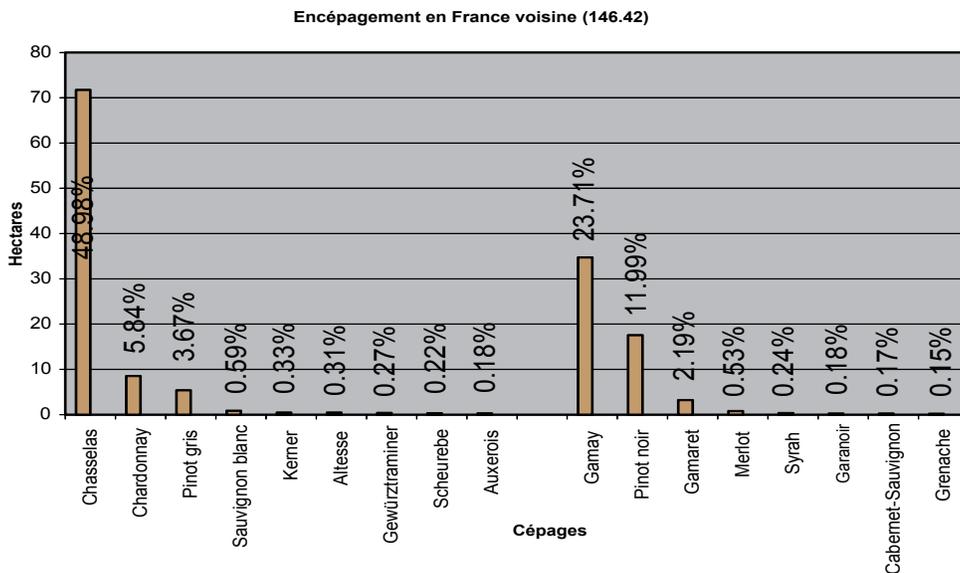
Evolution de l'encépagement de 1994 à 2013



Léger accroissement en France voisine (146 ha)

La diminution observée sur le territoire du canton est partiellement compensée par une augmentation de la surface pouvant prétendre à l'AOC Genève en France voisine (+6,5 ha / +4,6%).

L'augmentation est essentiellement due à 4 cépages : le Gamay (+3 ha / +7%), le Chasselas (+1,8 ha / +2,6%), le Pinot noir (+1,11 ha / +6,7%) et le Gamaret (+0,8 ha / +35,4%). Les autres cépages sont stables.



Encavage de la vendange genevoise

Une très petite récolte (8'229'097 litres)

Avec une production totale de 8'229'097 litres, le volume encavé est, avec 2003, le plus faible depuis plusieurs décennies. La vendange 2013 est inférieure de 1'527'627 litres (-15,7%) par rapport à la moyenne décennale de 9'756'627 litres.

Avec 6'500'962 litres, les appellations d'origine contrôlée (AOC) représentent le 79% de l'encavage 2013, alors que les vins de pays (VDP) s'établissent à 1'726'774 litres, ce qui correspond à 21% de la vendange. L'année dernière, cette proportion était respectivement de 71,3% et 28,6%.

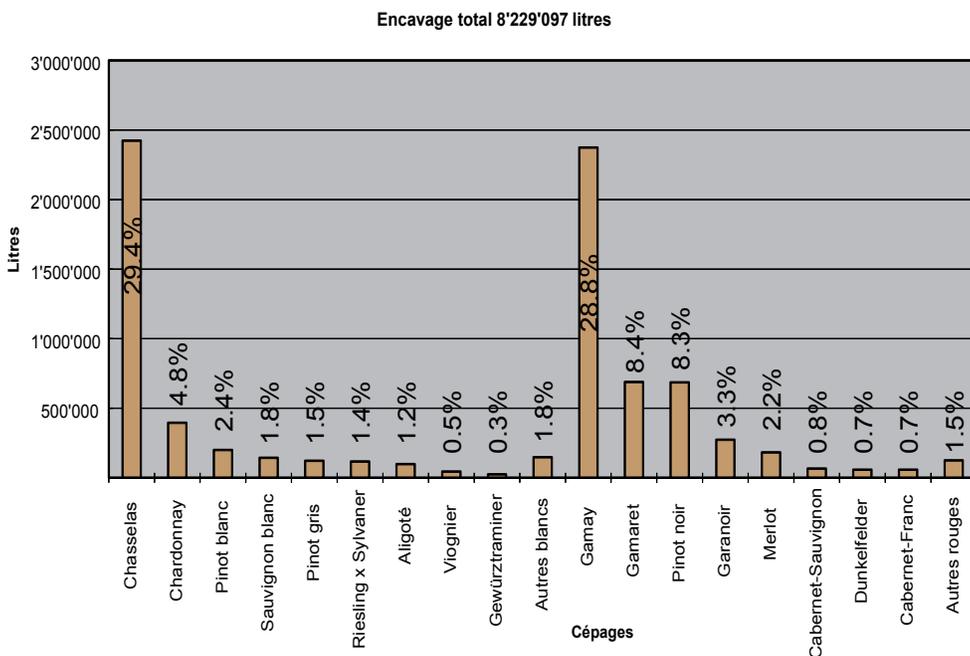
Toujours en comparaison avec le millésime 2012, le volume des AOC s'inscrit en diminution de 894'786 litres (-12,1%) et celles des VDP de 1'236'647 litres (-41,7%).

Baisse marquée des blancs (3'717'817 litres / 45,2%)

La récolte des blancs a fortement régressé par rapport à l'année 2012 (-24,5%). Tous les cépages s'inscrivent en diminution, mais une baisse plus significative est à relever pour l'Aligoté (-29,4%), le Chardonnay (-28,6%) et le Chasselas (-26,5%).

Diminution moins prononcée des rouges (4'511'280 litres / 54,8%)

La diminution des rouges (-17,1%) est moins forte que celle des blancs, mais le Merlot enregistre la plus grande variation par rapport à 2012 (-36,5%). Par contre, le Gamaret (-6,8%) et le Garanoir (-3%) s'en sortent de belle façon. A noter que le volume encavé en Gamaret dépasse pour la première fois celle du Pinot noir. Enfin, malgré une diminution de la surface des cépages rouges, la proportion de la récolte par couleur varie très légèrement en faveur de ces derniers.

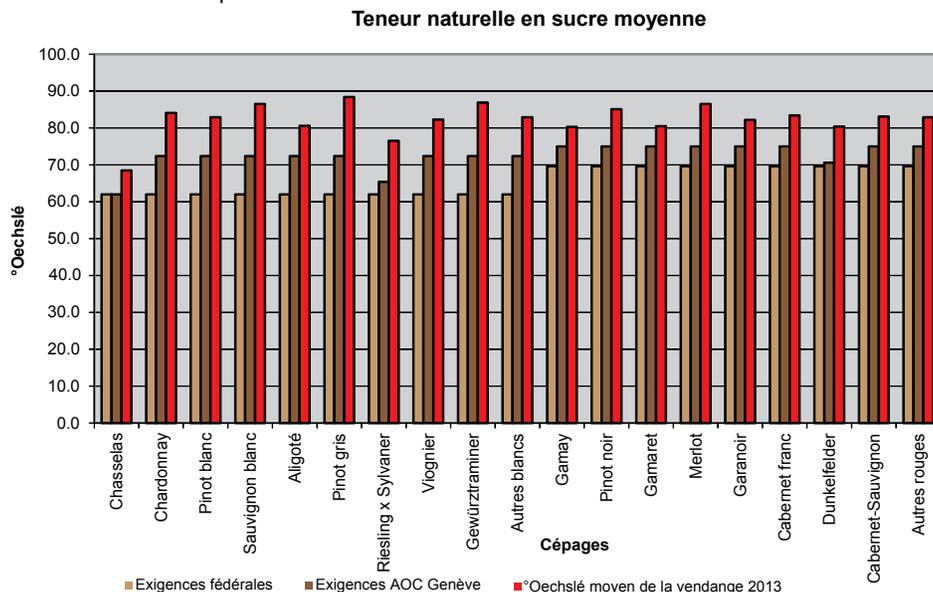


Baisse significative des rendements (0,57 litre/m²)

Avec une moyenne de 0,57 litre par m², les rendements de ce millésime sont très faibles. La baisse atteint 0,20 l/m² (-25,3%) pour les blancs et 0,11 l/m² (-16,4%) pour les rouges. Les plus fortes variations concernent le Chasselas (-0,26 l/m² / -35,1%) et encore une fois le Merlot (-0,25 l/m² / -56,8%), mais rappelons que l'année 2012 lui avait été particulièrement profitable.

Qualité de l'encavage (78,1° Oe en moyenne)

Malgré une année climatique difficile, la densité des moûts de la quasi-totalité de la récolte est supérieure aux exigences fédérales en matière d'AOC, qui pour rappel sont de 61,9° Oe pour les blancs et 69,7° Oe pour les rouges. Par exemple, on observe un dépassement de 6° Oe pour le Chasselas, 25° Oe pour le Sauvignon blanc, 22° Oe pour le Chardonnay ainsi que 10° Oe pour le Gamay, 15° Oe pour le Pinot noir et 16° Oe pour le Merlot.



Vous trouverez le rapport sur le contrôle de la vendange 2013 sur le site :

www.ge.ch/agriculture

Vignoble de l'Etat

Vendanges 2013

Millésime très contrasté, le 2013 est finalement de bonne facture. Touché de plein fouet par le fameux orage de grêle du 20 juin, le domaine de la République et Canton de Genève a produit 10'244 litres de vin, soit 0,17 l/m². Cette faible récolte a été légèrement compensée par quelques achats de raisins, vinifiés néanmoins à la cave du domaine de l'Etat sous l'AOC Genève. Ces raisins proviennent de Peissy, Bourdigny, Chouilly, Lully et Collex-Bossy, dans les limites accordées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires. Au final l'encavage total est de 14'174 litres. Le reste de la saison a été pour le moins contrasté, froid et humide au moment de la fleur, passablement de coulure et de millerandage ont été observés dans les Gamay et les Chardonnay. La suite de la saison a été difficile à gérer, avec une très forte pression fongique, tout particulièrement du mildiou. Malgré tout l'état sanitaire au moment des vendanges a été relativement bon, avec des degrés oechsliés inespérés. Les vendanges ont débuté le mercredi 9 octobre, entrecoupées par des épisodes pluvieux, elles ne se sont terminées que le 22.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent. Cette année c'est «*les Muscadelles*», une des plus vieilles parcelles du domaine de l'Etat, qui a été replantée avec un complément de Gewürztraminer pour élargir la surface déjà renouvelée en 2010 d'une part, et au profit de deux nouveaux cépages inexistantes sur le domaine jusqu'alors, le Sauvignon blanc et le Viognier, d'autre part.

Nouveaux cépages en expérimentation au domaine

Dans la continuité des cépages résistants d'Agroscope «IRAC» (Interspécifique Recherche Agronomique Changins) plantés dès 2009, le domaine de l'Etat a élargi ses essais en 2012 avec des nouveaux cépages de la série «MRAC» (Métis Recherche Agronomique Changins).

Liste des nouveaux croisements d'Agroscope plantés à la Grande Vigne en 2012.

Numéro d'obtention	Croisement	
MRAC 1817	Nebbiolo x Gamaret	Ces croisements ont pour objectifs d'élargir l'aire d'adaptation géographique de cépages à l'origine plus exigeants, d'augmenter la résistance au botrytis et la diversité œnologique.
MRAC 1099	Merlot x Gamaret	
MRAC 1087	Merlot x Gamaret	
MRAC 1626	Humagne rouge x Gamaret	
MRAC 40	Cabernet franc x Gamaret	

Le domaine de la République - relais entre l'Agroscope de Changins et les producteurs - test de nouveaux cépages résistants aux maladies de la vigne comme le Divico, symbole d'une viticulture genevoise toujours plus écologique

Créé en 1971 grâce à un legs, le vignoble du domaine de la République et Canton de Genève a notamment pour vocation la mise en application de nouvelles techniques œnologiques et viticoles respectueuses de l'environnement. Précurseur dès sa création, il s'est ainsi élevé au rang de pionnier dans l'intégration de nouvelles techniques œnologiques comme le «passerillage» et de nouveaux cépages tels que le Pinot blanc, le Gamaret, le Garanoir et aujourd'hui le Divico.

Né de l'union du Gamaret et du Bronner (cépage allemand), le nouveau cépage rouge Divico, ainsi nommé en l'honneur de notre mythique chef helvète, est le fruit d'une patiente et minutieuse sélection réalisée dès 1996 par l'Agroscope de Changins et implantée en primeur dans le vignoble de la République et Canton de Genève depuis 2009. Doté d'une résistance naturelle aux maladies de la vigne, il ouvre ainsi la voie vers une viticulture toujours plus écologique en permettant de

réduire drastiquement, voire de supprimer certaines années, l'utilisation de produits phytosanitaires. Parmi une dizaine de nouveaux cépages en expérimentation, des cépages blancs possédant également ces qualités sont testés sur le domaine de l'Etat. Il a élaboré un vin en fût de chêne avec le cépage Divico. Dénommé du nom de la parcelle, **Bastian** est un vin rouge hors du commun.



Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent. La plantation de l'année, a été enherbée avec le mélange viticole Lenta de la maison Schweizer, qui après 2 ans d'observations sur différents sites semble être un des plus intéressants dans les nouveautés des marchands grainiers.

Au total, ce sont donc 8 parcelles expérimentales qui sont aujourd'hui dévolues aux essais d'enherbement et d'engazonnement. Outre les essais de comparaison des mélanges viticoles disponibles sur le marché, et la parcelle d'observation incluse dans le réseau genevois de référence établi avec le brome des toits, ces expérimentations permettent d'observer le comportement et d'optimiser la gestion d'espèces telles que, l'orge des rat, le lotier, différents pâturins ou encore des plantes comme l'origan ou le thym.

La vigne des Nations

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le domaine de 6 ha de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement.

Le mardi 25 juin 2013, Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), a dédié symboliquement le millésime 2012 de la « Vigne des Nations », à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la manifestation s'est déroulée, en présence de Monsieur Pascal Lamy, directeur général. Cette édition 2013 a été marquée d'un sceau très particulier, elle a eu lieu, au milieu d'un vignoble dévasté par la grêle du 20 juin, faisant prendre conscience aux invités présents, de l'impuissance de l'agriculture, face à certains phénomènes météorologiques naturels.

*Mme la Conseillère d'Etat
Michèle Künzler et Monsieur
Pascal Lamy Directeur de
l'OMC*



Promotion des vins

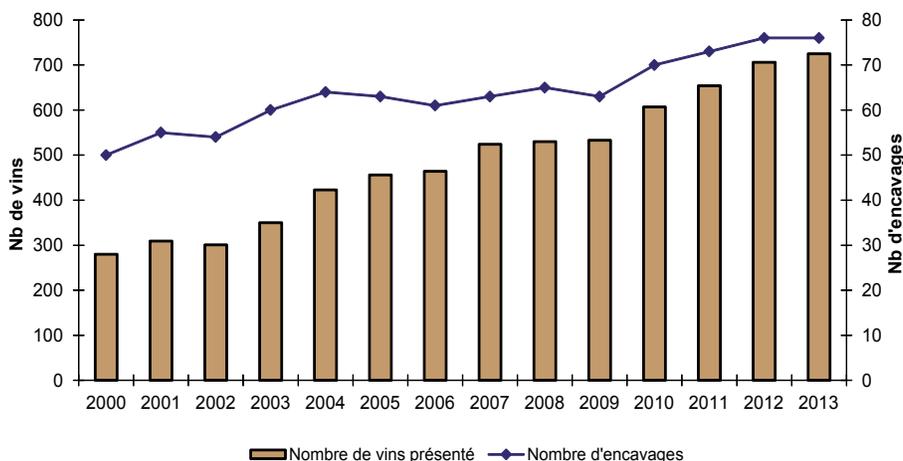
Les sélections des vins de Genève (SVG) 2013

En 2013, 725 échantillons de 76 encavages ont été présentés. Il s'agit d'une nouvelle fois d'un record de participation qui réjouit les organisateurs. Cette édition a vu comme principal changement le déroulement des dégustations sur 4 matinées au lieu de 3 précédemment, ce qui a permis de diminuer le nombre d'échantillons dégustés par matinée et de favoriser la concentration et la qualité du travail des dégustateurs. L'entraînement obligatoire qui était organisé depuis 2011, durant la semaine précédant les dégustations, a également été intégré dans les 4 matinées afin de moins solliciter les dégustateurs bénévoles. Cette nouvelle formule a été très bien acceptée, elle sera donc reconduite en 2014.

La note minimale pour une médaille d'or a été de 88,3 points. A noter que le nombre de médailles d'or est limité à 10% et que seules 69 médailles d'or ont été remises. Le SPDA se charge de l'organisation technique et l'OPAGE de la valorisation des résultats.



Participation aux Sélections des vins de Genève



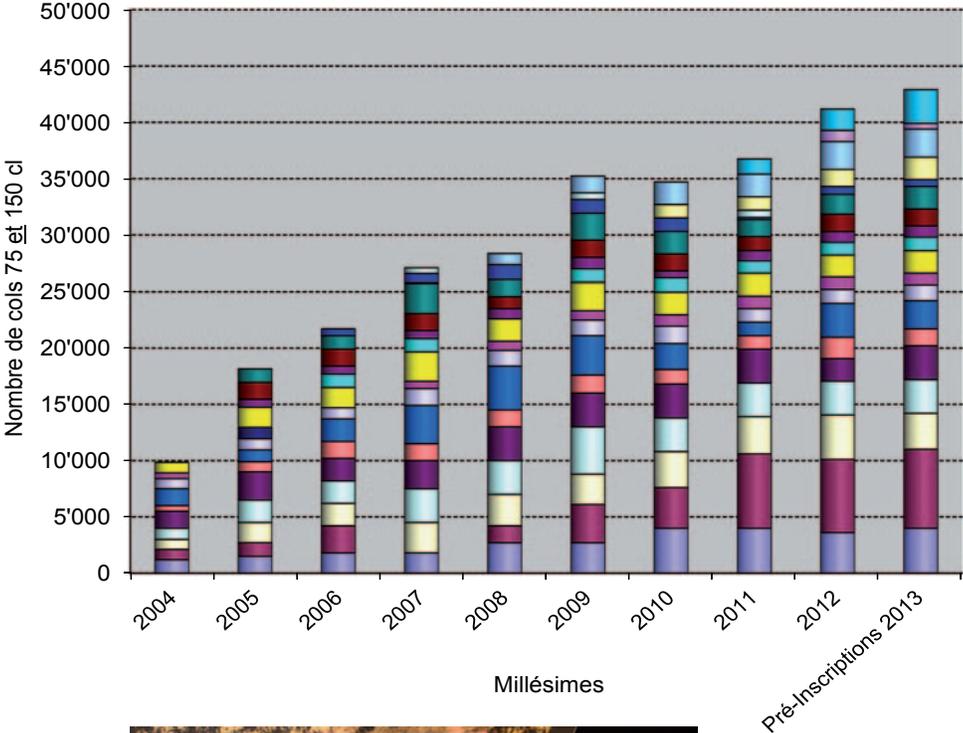
L'Esprit de Genève

Depuis le millésime 2004, messager de l'innovation et de la diversité du vignoble genevois, «l'Esprit de Genève» est un vin d'assemblage élaboré par plusieurs domaines du canton et soumis à une charte de production stricte. La qualité de ce cru d'exception est garantie par une commission d'agrément. La signature du vigneron confère à chaque vin sa personnalité.

La composition de ce vin d'assemblage est basée sur la complémentarité de plusieurs cépages dont les qualités ont été éprouvées. Il se compose d'au minimum, 50% de Gamay, 20% de Gamaret et/ou de Garanoir et il peut se composer d'au maximum 20% de cépages rouges divers. Les rendements maximaux des cépages utilisés ne doivent pas dépasser 50 hectolitres par hectare.

Depuis cette année, les producteurs de l'Esprit de Genève, proposent une bouteille de 150 cl ainsi que la collection complète des bouteilles de l'Esprit de Genève, sous la forme d'un élégant coffret. Plus d'informations sous : <http://www.geneveterroir.ch/fr/content/acheter-la-collection>.

Statistiques de production et inscriptions (septembre 2013)





Production animale

Subventions cantonales

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'600 francs à 1 organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière et 2'284 francs

à une autre organisation de détenteurs d'animaux comme subvention d'investissement. Le canton a, en outre, versé 46'090 francs de contributions d'estivage à 27 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.





Paiements directs Campagne 2014

Comme annoncé sur notre site Internet et lors des séances d'information de décembre dernier s'agissant de la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017, le recensement des parcelles et des animaux se fera dès cette année via Internet exclusivement.

Du lundi 24 mars au lundi 5 mai prochain, le site www.acorda.ch sera accessible par le site www.agate.ch. Les personnes qui ne se sont jamais loguées sur le site agate ont reçu courant mars, par courrier, des codes d'accès (login et mot de passe) directement de la Confédération. Le site www.agate.ch permet d'accéder à tous les sites liés à l'agriculture (Acorda, BDTA, Hoduflu, etc.) en entrant sur un seul site Internet et avec un seul mot de passe.

La date du recensement 2014 est fixée au 2 mai. Une fois le recensement terminé, les exploitants doivent imprimer leurs formulaires, les signer et les faire parvenir à la DGA. Le dernier délai pour retourner les dossiers paiements directs à la DGA est fixé au **lundi 5 mai 2014** (date du cachet postal faisant foi).

En 2015, le recensement s'effectuera entre le 15 janvier et le 28 février.

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Direction générale de l'agriculture

Chemin du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates

Tél. +41 22 388 71 71 Fax +41 22 388 71 99

www.ge.ch/agriculture agriculture.deta@etat.ge.ch